GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST



Manuel opérationnel de LBC/FT/FP à l'intention des Comités Interministériels / Comités Nationaux de Coordination (CIM/CNC) des États membres du GIABA

© Février 2026

AVANT-PROPOS

Une coordination nationale efficace constitue la pierre angulaire d'un dispositif robuste de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux, le Financement du Terrorisme et le Financement de la Prolifération (LBC/FT/FP). Dans les États membres du GIABA, les Comités Interministériels et Comités Nationaux de Coordination (CIM/CNC) représentent la plateforme centrale à travers laquelle les autorités traduisent leur engagement politique en actions stratégiques, en cohérence institutionnelle et en résultats mesurables. Le renforcement de ces mécanismes est, à ce titre, indispensable pour garantir une conformité durable aux Normes du Groupe d'Action Financière (GAFI) et assurer des réponses nationales agiles face à l'évolution des menaces.

Le présent Manuel opérationnel fournit un cadre complet, pratique et prospectif destiné à guider l'établissement, le fonctionnement et la pérennisation des CIM/CNC. Il rassemble les normes internationales, les obligations régionales et les meilleures pratiques mondiales afin d'aider les États membres à mettre en place des structures de coordination organisées, inclusives, transparentes et capables de conduire une approche pangouvernementale contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

Ancré dans les principes de l'approche fondée sur les risques, de la collaboration interinstitutionnelle et de l'amélioration continue, ce Manuel offre aux décideurs, régulateurs, services répressifs et autres parties prenantes nationales des procédures claires en matière de prise de décision, de documentation, de suivi-évaluation, de formulation des politiques publiques, ainsi que d'engagement avec les partenaires nationaux et internationaux. Il met également l'accent sur des thématiques émergentes telles que les actifs virtuels, les outils numériques, la coopération transfrontalière et la durabilité afin que les cadres nationaux évoluent en phase avec un environnement de criminalité financière en constante mutation.

Ce Manuel souligne en outre le rôle déterminant des CIM/CNC en tant que catalyseurs de cohésion nationale. Leur leadership dans la conduite des Évaluations Nationales des Risques, l'impulsion des réformes, la coordination de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations mutuelles et la promotion du dialogue avec le secteur privé et la société civile est essentiel pour consolider la confiance, la redevabilité et la responsabilité partagée au sein de l'écosystème LBC/FT/FP.

Le GIABA réaffirme également, à travers ce Manuel, son engagement à accompagner les États membres par l'assistance technique, l'apprentissage entre pairs, les orientations stratégiques et la coopération régionale. En institutionnalisant les bonnes pratiques, en favorisant le partage d'informations et en renforçant la capacité opérationnelle, le GIABA veille à ce que chaque État membre dispose des moyens nécessaires pour mettre en œuvre des réponses efficaces, proportionnées et durables face aux risques de BC/FT/FP.

J'exprime l'espoir que ce Manuel opérationnel serve de référence autoritative et d'outil pratique pour tous les acteurs engagés dans le renforcement des mécanismes nationaux de coordination. Sa mise en œuvre effective contribuera non seulement à améliorer la conformité aux normes internationales, mais également à renforcer la stabilité régionale, à promouvoir l'intégrité financière et à soutenir des économies sûres et résilientes en Afrique de l'Ouest.

Directeur Général

REMERCIEMENTS

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) exprime sa profonde gratitude à toutes les personnes et institutions dont les contributions ont rendu possible l'élaboration du présent **Manuel Opérationnel pour les Comités Interministériels/Comités Nationaux de Coordination (CIM/CNC) en matière de LBC/FT/FP des États membres du GIABA**.

Le GIABA adresse ses vifs remerciements au Directeur Général, **M. Edwin W. HARRIS, Jr.**, pour son leadership stratégique et son engagement constant en faveur du renforcement des mécanismes nationaux de coordination dans la région. Sa vision et son soutien ont créé les conditions nécessaires à la réalisation de ce manuel de grande importance.

Un remerciement particulier est adressé au Directeur des Politiques et de la Recherche, **M. Muazu UMARU**, pour avoir dirigé la conceptualisation, la rédaction et la révision de ce document. Son dévouement, son expertise technique et sa coordination ont joué un rôle essentiel dans la production d'un manuel complet, pratique et tourné vers l'avenir. Une reconnaissance particulière est également exprimée à **M. Momodou SAHO**, Chargé de Politiques, et à **M. Emil MEDDY**, Chargé de Recherche et de Documentation, tous deux de la Direction des Politiques et de la Recherche, pour leur soutien constant dans la rédaction, l'examen, l'édition et la finalisation du manuel opérationnel.

Le GIABA remercie également l'Union européenne et Expertise France pour leur contribution déterminante. En décembre 2020, Expertise France, au nom du projet **Organized Crime: West Africa Response on Money Laundering (EU OCWAR-M)** financé par l'Union européenne, a commandité une étude régionale visant à évaluer la fonctionnalité, les forces et les défis des Comités de Coordination LBC/FT en Afrique de l'Ouest. Cette étude, conduite de janvier 2021 à octobre 2021, a fourni une base empirique riche ainsi que des analyses critiques ayant largement inspiré la structure, le contenu et les recommandations de ce Manuel opérationnel.

Enfin, le GIABA exprime sa reconnaissance à l'ensemble des parties prenantes, notamment les autorités nationales, les partenaires au développement et les praticiens des États membres, dont l'engagement continu et la volonté de renforcer la coordination en matière de LBC/FT/FP demeurent essentiels à l'efficacité des dispositifs nationaux. Leurs contributions collectives et leur coopération soutenue jouent un rôle fondamental dans les efforts visant à bâtir des systèmes financiers résilients et conformes dans la région.

Le GIABA remercie sincèrement toutes les personnes ayant contribué, directement ou indirectement, à la préparation réussie de ce manuel.

TABLE DES MATIÈRES

1.1 Introduction 9
1.2 Objectif et champ d'application 9
1.3 Thèmes et contenus clés 9
1.4 Structuration du manuel 10
1.5 Résultats escomptés 11
1.6 Compréhension et gestion des risques de BC/FT/FP 11
1.7 Coordination des politiques nationales conformément aux Recommandations 1 et 2 du GAFI 12
1.8 Assurer l'efficacité de la collaboration inter-agences, de l'affectation des ressources et de la conformité internationale 13

2. Cadre juridique et institutionnel 15
2.1 Création 15
2.2 Mission 15
2.3 Composition 16
2.4 Interactions institutionnelles 16
2.5 Structuration du comité 17
2.6 Fonctions clés 17

3. Directives opérationnelles 21
a. Fréquence des réunions 21
b. Prise de décision 21
c. Documentation 21
d. Indicateurs d'évaluation 22

4. Intégration dans les cadres régionaux 23
4.1 - Reportings internationaux 24
4.2 – Principaux avantages de l'intégration régionale 24
4.3 Partenariats public/privé (PPP) en matière de LBC/FT/FP 25

5. Défis et stratégies d'atténuation 27
5.7 Défis transversaux supplémentaires 27
5.2 Lacunes de capacités 27
5.3 Défis de coordination 28
5.4 Mémoire institutionnelle 28
5.5 Revues des performances 29
5.6 La mobilisation de la communauté 29
5.7 Défis transversaux supplémentaires 30
5.8 Résumé 30

6. Risques émergents de LBC/FT/FP 31
Actifs virtuels et monnaies numériques 31
Risques transfrontaliers 32
6.1 Principales considérations pour prendre en charge les risques émergents 33
6.1.1 La technologie comme outil stratégique 33
6.1.2 Renforcement des capacités 33
6.1.3 Collaboration avec les parties prenantes 33
6.1.4 Évaluations dynamiques des risques 33

6.2 Outils numériques pour la collaboration dans les cadres de LBC/FT/FP 34
6.2.1 Bases de données sécurisées pour un partage centralisé de l'information 34
6.2.2 Technologie blockchain pour le suivi des transactions financières 34
6.2.3 Plateformes de collaboration en ligne 34
6.2.4 Intelligence artificielle (IA) et outils d'analyse des données 35
6.2.5 Système de gestion des cas : 35
6.2.6 Protocoles sécurisés de transfert de données 35
6.2.7 Plateformes intégrées de renseignement 36
6.3 Résumé 36

7. Pérennisation 37
7.1 - Principaux avantages de la pérennisation et de l'impact 37
7.2 Plan de mobilisation des ressources 37
7.3 Recommandations pour une gestion efficace des ressources 38
7.3.1 Recommandations clés 38
7.3.2 Vision à long terme 39
7.3.3 Défis et menaces futurs 39
7.4 Stratégies d'adaptation 39
7.5 Résultats clés et accent mis sur la pérennisation 40

8 Conclusion 43
Annexe 1 44
Exemple de Protocole d'Entente (PdE) en vue du renforcement de la coopération inter-agences
Annexe 2 46
Exemple de Protocole d'Entente (PdE) pour la mise sur pied d'une force opérationnelle conjointe 50
Annexe 3 49
Échantillons de canevas pour les tâches clés : ordres du jour de réunion, actualisation des risques et rapports d'étape.

TABLEAU DES SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Sigle	Signification complète
AEPP	Agences chargées des enquêtes et poursuites pénales
AV	Actif virtuel
BC	Blanchiment de Capitaux
BCBC	Blanchiment de Capitaux Basé sur le Commerce
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellules de Renseignements Financiers
CIM	Comité Interministériel
CNC	Comité National de Coordination
DeFi	Finance décentralisée
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
DVC	Devoir de vigilance à l'égard de la Clientèle
ENR	Évaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non-Financières Désignées
FOIA	Force Opérationnelle Interarmées
FP	Financement de la Prolifération :
FT	Financement du Terrorisme
GAFI	Groupe d'Action Financière
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IA	Intelligence artificielle
KYC	Connaître Son Client
LBC	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux
LFP	Lutte contre le Financement de la Prolifération
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
OSC	Organisation de la Société Civile
OSINT	Renseignements en sources ouvertes
PdE	Protocole d'Entente
PPP	Partenariat Public/Privé
PSAV	Prestataire de Services d'Actifs Virtuels
RCSNU	Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
REM	Rapport d'Evaluation Mutuelle

1

INTRODUCTION

1.1 Introduction

Le Comité Interministériel (CIM) ou Comité National de Coordination (CNC) sert de mécanisme central pour la coordination stratégique et opérationnelle des efforts de LBC/FT/FP dans les États membres du GIABA. Lesdits comités sont essentiels à la mise en œuvre de mesures efficaces, cohérentes et proactives en vue de lutter contre le BC/FT/FP.

Le présent **Manuel opérationnel** est destiné à standardiser et à améliorer les fonctionnements des CIM/CNC, qui servent d'organes nationaux essentiels pour renforcer la conformité aux normes internationales et bâtir des dispositifs de LBC/FT robustes dans les États membres du GIABA. Lesdits comités sont à l'avant-garde des efforts nationaux de lutte contre la criminalité financière et constituent le principal mécanisme de coordination des stratégies, politiques et réponses opérationnelles en matière de BC/FT/FP.

Le manuel comporte des normes internationales, des mandats régionaux et des lignes directrices opérationnelles pratiques afin de garantir l'efficacité, la résilience et la capacité d'adaptation des CIM/CNC à l'évolution du paysage des menaces. Il est structuré de manière à clarifier les principes fondamentaux, les processus opérationnels et les attentes en matière de performance des comités.

Le manuel constitue une ressource essentielle pour les décideurs politiques, les membres des comités et les parties prenantes impliquées dans les efforts de LBC/FT/FP, leur permettant de coordonner, de mettre en œuvre et de suivre les stratégies avec efficacité et responsabilité. Il constitue à la fois un guide et un outil stratégique permettant de s'assurer que les dispositifs nationaux sont solides, conformes et efficaces pour lutter contre la criminalité financière.

1.2 Objectif et champ d'application

- **Objectif** : Servir de document fondamental définissant le rôle, la structure et les missions des CIM/CNC, en veillant à leur conformité aux Recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et sur les orientations régionales du GIABA.
- **Champ d'application** : Il s'applique à tous les États membres du GIABA, fournissant un cadre unifié qui tient compte à la fois des normes mondiales de LBC/FT/FP et des défis régionaux spécifiques.

1.3 Thèmes et contenus clés

1. Rôle essentiel des CIM/CNC

- Décrit les CIM/CNC comme la pierre angulaire des cadres nationaux de LBC/FT/FP ;
- Souligne qu'il leur incombe de favoriser la collaboration entre les agences gouvernementales, les parties prenantes du secteur privé et les organismes internationaux.

2. Conformité aux normes internationales

- Souligne le rôle essentiel des comités pour assurer la conformité aux Recommandations 1 (approche fondée sur les risques) et 2 (coopération et coordination nationales) du GAFI.

- Souligne l'importance d'intégrer les constatations des Evaluations Nationales des Risques (ENR) et les lacunes identifiées dans les Rapports d'Evaluation Mutuelle dans des politiques et stratégies à mettre en œuvre.

3. Coordination décisionnelle et opérationnelle

- Explique comment les comités jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des stratégies nationales de LBC/FT/FP et dans le suivi de leur mise en œuvre.
- Décrit leur fonction dans la résolution des conflits inter-agences et l'amélioration de la communication afin d'éviter les redondances ou les inefficacités.

1.4 Structuration du manuel

Cadre juridique et institutionnel

- Fournit des orientations sur la mise en place légale des CIM/CNC par le biais d'instruments nationaux.
- Définit leur mandat, leur structure de gouvernance et leurs relations avec les parties prenantes clés.

Composition du comité

- Détaille les rôles et les responsabilités des postes clés, en l'occurrence le Président, le Secrétariat et les Sous-Comités spécialisés.
- Décrit la manière dont les comités sont organisés pour assurer une prise de décision efficace et une bonne efficacité opérationnelle.

Lignes directrices opérationnelles

- Il comprend des directives pratiques sur la fréquence des réunions, les processus de prise de décision, les normes de documentation et les mesures d'évaluation.
- Encourage l'utilisation de la technologie pour améliorer la collaboration et rationaliser le fonctionnement.

Intégration dans les cadres régionaux

- Met en exergue le rôle des comités dans leurs relations avec le GIABA, le GAFI et d'autres organisations régionales et internationales.
- Encourage la participation à des ateliers, à des évaluations mutuelles et à des forums de partage des connaissances.

Défis et stratégies d'atténuation

- Identifie les obstacles communs tels que les contraintes de ressources, les lacunes en matière de capacités et les problèmes de coordination.
- Propose des solutions concrètes pour relever ces défis, notamment en plaidant en faveur du financement, des programmes de formation et d'une meilleure collaboration entre les agences.

Pérennisation et impact

- Se focalise sur l'efficacité à long terme par le biais de la mémoire institutionnelle, de l'évaluation des performances et de l'interaction avec la communauté.
- Souligne l'importance d'impliquer les parties prenantes du secteur privé et la société civile afin d'instaurer la confiance et d'améliorer la conformité.

1.5 Résultats escomptés

- Doter les IMC/CNC d'une feuille de route claire pour la mise en œuvre de mesures efficaces de LBC/FT/FP et la corruption.
- Veiller à ce que les États membres du GIABA puissent remplir leurs obligations nationales, régionales et internationales tout en jugulant efficacement les risques de BC/FT/FP.

Grâce à une coordination efficace de la formulation des politiques, de leur mise en œuvre et de l'allocation des ressources, les CIM/CNC veillent à ce que les États membres du GIABA restent résiliant face à la criminalité financière et se conforment aux normes mondiales. Leurs principales fonctions consistent à veiller à ce que les politiques et les pratiques nationales soient efficaces, adaptées aux risques et alignées sur les normes internationales, telles que celles définies par le GAFI.

1.6 Compréhension et gestion des risques de BC/FT/FP

1.6.1- Identification exhaustive des risques : Un cadre national efficace de LBC/FT/FP commence par l'identification et la compréhension systématiques des risques. À cette fin, les autorités compétentes doivent procéder régulièrement à des évaluations nationales des risques (ENR) qui constituent la pierre angulaire de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Ces évaluations devraient fournir une analyse exhaustive des vulnérabilités dans les secteurs financier et non financier, en accordant une attention particulière aux transactions transfrontalières et aux activités économiques informelles susceptibles de servir de vecteurs aux flux financiers illicites.

L'ENR doit être fondée sur des données et des preuves. Les autorités sont encouragées à utiliser les informations provenant de diverses sources, notamment les déclarations d'opérations suspectes (DOS), les enquêtes des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales, les constatations de la supervision et les évaluations du renseignement, afin d'identifier et de cartographier les tendances émergentes de BC, de FT et de PF. En intégrant ces ensembles de données, le mécanisme national de coordination peut dresser un tableau global des menaces systémiques, des typologies en évolution et des niveaux d'exposition sectoriels.

Les constatations des ENR devraient constituer la base d'analyse des stratégies nationales de LBC/FT/FP, garantissant ainsi que toutes les politiques et réponses opérationnelles ultérieures soient fondées sur les risques, proportionnées et adaptées à l'évolution de l'environnement de la criminalité financière.

1.6.2- Stratégies d'atténuation des risques : S'appuyant sur les résultats des ENR, les autorités compétentes doivent concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation ciblées visant à remédier aux vulnérabilités spécifiques identifiées. Cela implique l'adoption de réformes réglementaires adaptées, le renforcement des mécanismes d'application et l'élaboration de directives sectorielles pour combler afin de corriger les lacunes en matière de conformité et de supervision.

L'atténuation des risques devrait également mettre l'accent sur la diffusion efficace des résultats de l'ENR aux parties prenantes pertinentes, notamment les agences gouvernementales, les institutions financières, les EPNFD et la société civile, afin de promouvoir une compréhension collective de l'exposition nationale aux risques et d'encourager l'appropriation sectorielle des efforts d'atténuation. Une communication transparente des conclusions contribue à instaurer une culture de conformité et favorise l'harmonisation entre les secteurs public et privé.

De plus, l'allocation des ressources devra être stratégiquement orientée par les résultats du processus d'évaluation des risques. Il est attendu que les autorités allouent les ressources financières, humaines et techniques proportionnellement aux secteurs à risque élevé tels que le commerce transfrontalier, l'immobilier et les prestataires de services d'actifs virtuels (PSAV). Le fait de prioriser ces domaines assure que la réponse nationale reste ciblée, efficace et adaptée au profil de menace du pays.

1.6.3 - Suivi et Évaluation : La nature dynamique de la criminalité financière requiert un suivi et un ajustement continus des politiques et stratégies. Les CIM/CNC doivent élaborer des mécanismes robustes afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre d'atténuation des risques. Cela comprend la mise en place d'indicateurs de performance, de revues périodiques et de boucles de retours d'informations afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réduction de l'exposition aux risques de BC/FT/FP.

Les politiques et cadres stratégiques doivent être régulièrement mis à jour afin de refléter l'évolution du contexte des menaces, les typologies émergentes et les changements dans les normes internationales de LBC/FT/FP. Les mises à jour doivent garantir leur conformité aux dernières Recommandations du GAFI et aux orientations régionales du GIABA.

Grâce à un suivi, une évaluation et un réajustement continus, les États membres peuvent conserver une posture nationale proactive et adaptative de LBC/FT/FP, qui renforce continuellement la résilience du système, améliore la coordination et assure une conformité durable aux normes mondiales.

1.7 Coordination des politiques nationales conformément aux Recommandations 1 et 2 du GAFI

1.7.1 - Mise en œuvre des Normes du GAFI : Les cadres nationaux de LBC/FT/FP devraient être pleinement conformes aux Recommandations 1 et 2 du GAFI afin de garantir une approche coordonnée et fondée sur les risques en vue de lutter contre le BC, le FT et le FP. Les autorités compétentes doivent concevoir et mettre en œuvre des politiques intégrant l'approche fondée sur les risques dans l'ensemble des institutions financières, des EPNFD et des autres secteurs.

Les CIM/CNC devraient superviser l'harmonisation des stratégies et des pratiques de supervision afin d'assurer la cohérence avec les conclusions des ENR, les obligations du GAFI et les orientations du GIABA. Cette coordination renforce la cohérence nationale et promeut une affectation efficace des ressources en fonction des niveaux de risque.

1.7.2 - Élaboration de politiques stratégiques : Les États membres devraient formuler des stratégies intégrées de LBC/FT/FP en s'appuyant sur les ENR, les lacunes relevées dans les REM et les directives internationales. Ces stratégies doivent définir des objectifs et des actions clairs qui corrigent les risques identifiés et renforcent la coordination institutionnelle.

Les plans sectoriels d'action devraient être intégrés à une stratégie nationale unifiée afin d'éviter les doublons et d'assurer la cohérence des politiques. Des revues régulières devraient être menées afin d'adapter les politiques à l'évolution des menaces et aux normes internationales.

1.7.3 - Mobilisation des parties prenantes : L'efficacité des efforts de LBC/FT/FP dépend d'une grande mobilisation des parties prenantes. Les CIM/CNC devraient impliquer les Ministères, les autorités de réglementation, les agences chargées des enquêtes et poursuites pénales, les acteurs du secteur privé et la société civile pertinent(e)s dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Les partenariats public/privé et les consultations régulières permettront d'améliorer la compréhension, de renforcer la conformité et de favoriser un engagement collectif envers les objectifs nationaux de LBC/FT/FP.

1.8 Assurer l'efficacité de la collaboration inter-agences, de l'affectation des ressources et de la conformité internationale

1.8.1 - Mécanisme de coordination : Les CIM/CNC servent de forum central pour la coordination des activités nationales de LBC/FT/FP. Ils facilitent la collaboration entre les agences gouvernementales, incluant les cellules de renseignements financiers, les autorités de réglementation, les AEPP et les services de renseignement, afin d'assurer des réponses cohérentes et rapides aux menaces de BC/FT/FP.

Des protocoles clairs de communication et de partage d'informations devraient être élaborés afin de promouvoir l'efficacité, d'éviter les doublons et de s'assurer une bonne coordination des renseignements et des actions opérationnelles entre toutes les institutions pertinentes.

1.8.2 - Optimisation des ressources : L'efficacité durable de la LBC/FT/FP dépend de ressources financières, techniques et humaines adéquates. Les CIM/CNC devraient plaider en faveur d'allocations budgétaires nationales suffisantes et promouvoir une utilisation efficace des ressources dans l'ensemble des agences.

Ils devraient également tirer profit de l'assistance technique externe du GIABA et d'autres partenaires internationaux afin de renforcer leurs capacités institutionnelles, d'accéder à une expertise spécialisée et d'améliorer leurs performances opérationnelles.

1.8.3 - Conformité et reportings internationaux : En tant qu'organisme clé de LBC/FT/FP, les CIM/CNC doivent coordonner avec la CRF pour assurer la soumission en temps opportun des rapports d'évaluation mutuelle, des mises à jour de suivi et d'autres documents de conformité.

Ils doivent également promouvoir le respect des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (RCSNU) relatives aux sanctions financières ciblées et aux mesures de lutte contre le financement de la prolifération, en veillant à leur conformité avec les obligations mondiales.

1.8.4 - Renforcement des capacités et formation : Le développement continu des capacités est essentiel à la conservation de l'efficacité opérationnelle. Les CIM/CNC devraient organiser des programmes réguliers de formation au profit des agences membres afin de renforcer leurs connaissances techniques, leurs capacités d'analyse et leur coordination inter-agences.

Ils doivent également faciliter la diffusion des bonnes pratiques et des leçons tirées des partenaires régionaux et internationaux, en promouvant l'amélioration continue et l'alignement sur des normes changeantes de LBC/FT/FP.

2

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

Le cadre juridique et institutionnel des CIM/CNC constitue la base de leur légitimité, de leur autorité et de leur efficacité durable dans la coordination des efforts nationaux de LBC/FT/FP. Un cadre juridique clairement défini assure que ces comités opèrent avec transparence, cohérence et résilience face aux changements politiques ou institutionnels.

2.1 Création

2.1.1 - Instruments juridiques Les CIM/CNC doivent être formellement mis en place par le biais des cadres juridiques contraignants, tels que des décrets présidentiels, des directives ministérielles ou des lois parlementaires. Ce cadre juridique confère autorité et protection, assurant la continuité opérationnelle et la pérennité institutionnelle.

2.1. 2- Conformité aux normes internationales : Le processus de mise en place doit refléter les engagements nationaux à se conformer aux obligations internationales, telles que les Recommandations 1 et 2 du GAFI, et aux obligations régionales dans le cadre du GIABA. Les cadres juridiques devraient faire explicitement référence aux Normes du GAFI et aux recommandations stratégiques pertinentes, en intégrant ces principes dans les politiques et réglementations nationales.

2.1.3 - Clarification du champ d'application : L'instrument juridique instituant le CIM/CNC doit définir clairement son champ d'application, sa mission et sa compétence afin d'éviter tout chevauchement avec d'autres organismes de coordination. Il convient également de préciser les mécanismes de coopération avec les institutions nationales et les partenaires internationaux, assurant la cohérence dans la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/FP.

2.2 Mission

La mission du CIM§CNC définit leurs responsabilités principales et offre le cadre permettant d'évaluer leurs performances et leur efficacité dans la coordination des activités nationales de LBC/FT/FP.

2.2.1- La supervision et la mise en œuvre des politiques : Les CIM/CNC sont responsables de la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies nationales de LBC/FT/FP. Ils veillent à ce que ces stratégies soient fondées sur les risques, conformes aux Normes du GAFI et qu'elles tiennent compte des résultats des ENR et des REM.

2.2.2- La coopération et la coordination inter-agences : Les comités constituent le principal mécanisme de promotion de la collaboration entre les agences gouvernementales, les autorités de réglementation, les AEPP et le secteur privé. Ils sont chargés d'élaborer et d'appliquer des protocoles en vue du partage d'informations et des actions opérationnelles conjointes, afin de réduire les doublons et d'accroître l'impact collectif.

2.2.3 - Suivi et reporting : Les CIM/CNC doivent régulièrement évaluer l'efficacité des mesures nationales de LBC/FT/FP, identifier les lacunes en matière de mise en œuvre et proposer des mesures correctives. Ils sont responsables de la préparation et de la soumission des rapports d'étape aux autorités nationales et aux autres organismes compétents, garantissant ainsi la redevabilité et la transparence dans les efforts nationaux.

2.2.4 - Les réformes juridiques et le plaidoyer : Les comités devraient conseiller le gouvernement sur les réformes législatives et réglementaires indispensables pour lutter contre les nouvelles menaces de BC/FT/FP, combler les lacunes de conformité et renforcer la conformité nationale sur les normes internationales évolutives.

2.3 Composition

La composition des CIM/CNC est essentielle en vue d'assurer une représentation équilibrée, l'accès à l'expertise et une prise de décision efficace dans le cadre de la coordination nationale de LBC/FT/FP.

2.3.1 - Membres clés : La composition devrait inclure les principaux Ministères et institutions gouvernementales responsables de la réglementation financière, de la justice, de la sécurité et du contrôle des politiques. Les membres clés se composent généralement des Ministères des Finances, de la Justice et de l'Intérieur/Sécurité, de la Banque Centrale, de la Commission des Valeurs Mobilières, de la CENTIF, ainsi que des agences chargées des enquêtes et poursuites pénales pertinentes et des services de renseignement. Chaque institution membre doit désigner un représentant disposant de l'autorité nécessaire pour prendre des décisions et contribuer à la coordination inter-agences.

2.3.2 - Membres consultatifs : Afin de renforcer l'inclusion et l'expertise, les CIM/CNC peuvent coopter des représentants du secteur privé, du judiciaire, des commissions des finances et du contrôle budgétaire et des organisations de la société civile. Ces membres donnent des informations précieuses sur les vulnérabilités sectorielles, promeuvent la transparence et appuient les processus législatifs et la participation du public.

2.3.3 - Inclusion de l'expertise sectorielle : Le cas échéant, des représentants des secteurs à risque élevé tels que l'immobilier, les actifs virtuels, les jeux de hasard et les organismes à but non lucratif (OBNL) devraient être inclus ou périodiquement consultés. Leur participation renforce la compréhension par le comité des risques spécifiques au secteur et améliore la conception de politiques ciblées.

2.3.4 - Structure de gouvernance : Le CIM/CNC devrait être présidé par un haut fonctionnaire gouvernemental, généralement le Ministre ou le Secrétaire Général du Ministre des Finances, de l'Intérieur/Sécurité ou de la Justice, afin de s'assurer un leadership stratégique et un appui politique. Un Secrétariat spécialisé devrait gérer le fonctionnement au quotidien, organiser les réunions et tenir à jour la documentation afin d'assurer la continuité et l'efficacité institutionnelle.

2.4 Interactions institutionnelles

Une coordination efficace entre les CIM/CNC et les autres entités nationales et internationales est essentielle à la mise en œuvre cohérente des mesures de LBC/FT/FP.

2.4.1 - Interactions au niveau national : Les CIM/CNC doivent collaborer étroitement avec les organes législatifs, judiciaires et exécutifs nationaux afin de s'assurer que les stratégies de LBC/FT/FP correspondent aux lois et aux priorités des politiques en vigueur. La coordination avec les autres comités nationaux ou groupes de travail chargés de lutter contre la criminalité financière ou organisée est essentielle afin d'éviter les doublons et de promouvoir une action nationale concertée.

2.4.2 - Coopération régionale et internationale : Les comités devraient collaborer activement avec le GIABA et, le cas échéant, avec le GAFI et d'autres partenaires internationaux afin de renforcer la conformité, de partager leurs expériences et d'avoir accès à une assistance technique. La participation à des ateliers régionaux, à des sessions de formation et à des évaluations mutuelles renforce les capacités et assure une meilleure conformité aux normes internationales.

2.4.3 - Développement des capacités : Les CIM/CNC devraient régulièrement organiser des sessions de formation et de partage des connaissances à l'intention de leurs membres et des institutions partenaires. Ces initiatives doivent viser à améliorer la compréhension des obligations du GAFI, des processus du GIABA et des risques émergents de BC/FT/FP, s'assurant ainsi que toutes les agences participantes conservent l'expertise technique nécessaire à une mise en œuvre efficace.

2.5 Structuration du comité

La structuration des CIM/CNC est conçue pour assurer une gouvernance efficace, une responsabilité claire et une coordination efficiente des activités nationales de LBC/FT/FP. Chaque membre de la structure joue un rôle spécifique dans la réalisation des objectifs du comité.

2.5.1 - Présidence : Le/la Président(e) assure le leadership stratégique et l'orientation, veillant à ce que les activités du comité soient conformes aux priorités nationales, aux Recommandations du GAFI et aux directives du GIABA. Ce rôle consiste à superviser la mise en œuvre des politiques, à faciliter la coopération inter-agences et à représenter le comité lors d'activités nationales et internationales de haut niveau. Le/la Président(e) est généralement un haut fonctionnaire, tel qu'un Ministre ou un Secrétaire Général, qui possède l'autorité, l'expérience et la compréhension des dynamiques de la LBC/FT/FP.

2.5.2 - Secrétariat : Le Secrétariat sert de centre administratif et opérationnel du CIM/CNC. Elle gère les réunions, prépare les ordres du jour, consigne les décisions, tient à jour la documentation et assure le suivi de la mise en œuvre des résolutions du comité. Le Secrétariat assure également la coordination avec les institutions membres et les partenaires internationaux, assurant ainsi un échange d'informations en temps opportun et la rédaction des comptes rendus. Il devrait être composé de professionnels qualifiés possédant une expertise LBC/FT/FP, en analyse des politiques et en administration publique.

2.5.3 - Sous-Comités : Des sous-comités spécialisés peuvent être créés pour prendre en charge des domaines thématiques spécifiques tels que l'évaluation des risques, l'élaboration des politiques, la coopération internationale et le renforcement des capacités. Ces sous-comités permettent une relation technique ciblée et assurent que les questions complexes soient gérées efficacement. Chaque sous-comité rend régulièrement compte à l'assemblée générale du CIM/CNC, en présentant des actualisations sur les activités, les difficultés rencontrées et les recommandations.

2.5.4 - Redevabilité et flexibilité : Les sous-comités et le Secrétariat fonctionnent sous la supervision du CIM/CNC, garantissant la coordination et le respect des stratégies convenues. La structure doit rester flexible afin de s'adapter aux menaces émergentes, aux nouvelles évolutions dans la réglementation ou à l'évolution des besoins institutionnels.

2.6 Fonctions clés

Les CIM/CNC remplissent des fonctions essentielles qui appuient la coordination nationale, l'élaboration des politiques et l'amélioration continue des dispositifs de LBC/FT/FP. Ces fonctions assurent que les réponses aux risques de BC/FT/FP soient stratégiques, fondées sur des preuves et conformes aux normes internationales.

a. Évaluation des risques

i. **Réaliser et périodiquement mettre à jour les ENR** : Les CIM/CNC doivent diriger l'élaboration et la mise à jour régulière des ENR afin d'identifier et d'évaluer les risques de BC/FT/FP dans le pays. Les actualisations doivent prendre en compte les risques émergents et les tendances évolutives de la criminalité financière, telles que l'utilisation abusive de la technologie dans les systèmes financiers.

ii. **Encourager l'identification des risques sectoriels :** Les CIM/CNC devraient encourager et, dans la mesure du possible, coordonner l'identification des risques sectoriels tels que l'immobilier, les entreprises fonctionnant avec l'argent liquide, le commerce transfrontalier et les services financiers.

b. Élaboration des politiques

i. Élaborer et mettre les stratégies nationales en œuvre : Les CIM/CNC supervisent la conception et la mise en œuvre des stratégies nationales de LBC/FT/FP qui prennent en charge des risques et des vulnérabilités spécifiques. Les stratégies doivent être inclusives et couvrir les institutions financières, les EPNFD, les OBNL et les technologies émergentes telles que les actifs virtuels. Les actions doivent être priorisées en fonction des niveaux de risque identifiés et des ressources disponibles.

ii. **Incorporer les conclusions des ENR dans les politiques** : Les conclusions de l'ENR devraient orienter l'élaboration de politiques ciblées qui atténuent des risques propres à chaque secteur, notamment ceux liés aux économies informelles basées sur les transactions en espèces, aux flux financiers transfrontaliers et aux services d'actifs virtuels.

c. Coordination et collaboration

i. **Faciliter la communication entre les agences** : Les CIM/CNC constituent la principale plateforme de dialogue inter-agences, favorisant un échange d'informations rapide et efficace entre les CENTIF, les autorités de réglementation, les AEPP et les agences de renseignement. Des protocoles de communication standardisés devraient être mis en place afin d'améliorer la coordination et la clarté.

ii. **Combler les lacunes et les chevauchements opérationnels** : Les comités devraient identifier les chevauchements ou les lacunes dans les missions institutionnelles et promouvoir la coopération afin de garantir des réponses nationales cohérentes aux risques de BC/FT/FP.

iii. **Résoudre les conflits de missions** : Les CIM/CNC peuvent servir d'arbitres pour résoudre les différends ou les inefficacités inter-agences, assurant ainsi la conformité aux stratégies nationales et aux normes internationales.

d. Auto-évaluations/Évaluations simulées

i. **Coordonner les auto-évaluations** : Les comités devraient organiser des auto-évaluations nationales afin d'évaluer les progrès de la mise en œuvre, d'identifier les forces et les faiblesses et de se préparer aux évaluations internationales.

ii. **Se préparer et superviser les évaluations mutuelles** : Les CIM§CNC coordonnent toutes les activités préparatoires aux évaluations mutuelles, en veillant à la participation des parties prenantes, à la soumission des données dans les délais impartis et à un suivi structuré des recommandations.

e. Renforcement des capacités

i. **Formation des membres** : Des programmes réguliers de formation devraient être organisés afin d'améliorer la compréhension des normes du GAFI, des menaces émergentes et des obligations internationales en matière de conformité. Les formations spécifiques à chaque secteur devraient cibler les AEPP, les autorités de réglementation financière et les acteurs du secteur privé.

ii. **Développement continu** : Les comités devront promouvoir le développement de compétences spécialisées, telles que l'analyse criminalistique financière, le suivi des actifs virtuels et les enquêtes transfrontalières, afin de renforcer les capacités nationales de LBC/FT/FP.

f. Coopération internationale

i. **Faciliter la collaboration avec les organismes internationaux** : Les CIM/CNC devraient activement participer aux forums régionaux et internationaux, notamment aux ateliers et conférences du GIABA, afin de partager leurs expériences et d'adopter les bonnes pratiques.

ii. **Collaboration transfrontalière** : Les comités devraient soutenir les enquêtes transfrontalières et le partage de renseignements, en promouvant les partenariats bilatéraux et multilatéraux afin de lutter contre la criminalité financière transnationale et les menaces régionales de BC/FT/FP.

g. Suivi et reporting

i. **Suivre le progrès de la mise en œuvre des Recommandations :** Les CIM/CNC doivent mettre en place des mécanismes pour faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations mutuelles, par l'identification et la résolution des goulots d'étranglement afin d'améliorer la conformité aux normes du GAFI.

ii. **Soumettre des rapports au GIABA et à d'autres organismes compétents** : Des rapports annuels exhaustifs doivent être préparés et soumis à l'Exécutif, rendant compte des progrès accomplis, des ENR actualisées et des principaux développements sur les politiques. Ces rapports peuvent également être partagés avec le GIABA et d'autres organismes compétents.

iii. **Indicateurs d'**évaluation : Les comités devraient évaluer leurs performances à l'aide d'indicateurs clairs tels que l'efficacité des mesures d'atténuation, la collaboration inter-agences et la conformité aux benchmarks internationaux.

3

DIRECTIVES OPÉRATIONNELLES

Les directives opérationnelles offrent un cadre standardisé pour assurer le fonctionnement efficace et transparent des CIM/CNC. Elles définissent les principales procédures relatives aux réunions, à la prise de décision, à la documentation et à l'évaluation, permettant ainsi aux comités de coordonner et de superviser efficacement les activités de LBC/FT/FP.

a. Fréquence des réunions

i. **Réunions trimestrielles** : Les CIM/CNC devraient se réunir au moins une fois par trimestre afin d'examiner les progrès réalisés, d'évaluer les mesures en cours et d'actualiser les stratégies conformément aux priorités nationales et internationales. Les réunions régulières facilitent le partage d'informations, la coordination et l'identification en temps opportun des menaces émergentes de BC/FT/FP.

ii. **Sessions extraordinaires** : Des réunions extraordinaires peuvent être organisées si nécessaire pour aborder des questions urgentes telles que de nouvelles menaces, les conclusions d'évaluations mutuelles ou des affaires cruciales inter-agences. Le/la Président(e) ou la majorité des membres peu(ven)t les convoquer afin de garantir une réponse rapide et une grande flexibilité.

iii. **Ordre du jour de la réunion** : Les ordres du jour devraient être diffusés aux membres au moins une semaine à l'avance pour les réunions ordinaires et le plus tôt possible pour les sessions extraordinaires. Les points prioritaires devraient inclure les progrès de la mise en œuvre, les recommandations de l'évaluation mutuelle, les actualisations des politiques et les nouvelles constatations des nouvelles évaluations des risques.

b. Prise de décision

i. **Approche consensuelle** : Les décisions devraient être prises principalement par consensus afin de promouvoir l'appropriation, la coopération et la redevabilité au sein des institutions membres.

ii. **Mécanisme de vote pour les questions cruciales** : Lorsque le consensus ne peut être trouvé, une procédure de vote formelle doit être appliquée. Les règles de vote, telles que la majorité simple ou la majorité des deux tiers, doivent être clairement définies dans les termes de référence mettant en place le comité.

iii. **Résolution des différends** : Le/la Président(e) doit faciliter la médiation afin de résoudre les désaccords et de veiller à ce que les décisions soient conformes aux objectifs du comité. Si nécessaire, les différends non résolus peuvent être soumis à des instances supérieures ou réglés par le biais d'une procédure d'appel convenue.

c. Documentation

i. **Comptes rendus des réunions** : Un compte rendu doit être rédigé pour chaque réunion, consignant la liste des participants, les délibérations, les décisions et les points de suivi, ainsi que les responsabilités et les délais impartis.

ii. **Registre de décisions** : Un registre des décisions importantes doit être tenu à jour, indiquant la justification, les résultats attendus et les personnes responsables, afin d'assurer la transparence et l'imputabilité.

iii. **Répertoire central** : Un répertoire central sécurisé devrait être mis en place pour stocker tous les documents officiels, notamment les comptes rendus de réunions, les politiques et les rapports. L'accès aux informations sensibles doit être limité au personnel autorisé.

iv. **Rapports annuels** : Les CIM/CNC doivent préparer des rapports annuels résumant les principales activités, les réalisations, les défis et les projets futurs. Les rapports doivent être soumis aux autorités nationales et peuvent être partagés avec le GIABA et d'autres partenaires pertinents.

d. Indicateurs d'évaluation

i. **Indicateurs d'efficacité** : Les performances doivent être mesurées à l'aide d'indicateurs tels que la collaboration inter-agences, la mise en œuvre des politiques et l'efficacité opérationnelle. Ces indicateurs évaluent la rapidité, la qualité et l'impact des actions de LBC/FT/FP.

ii. **Progrès sur les recommandations de l'**évaluation mutuelle : Les comités devraient faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations à l'aide d'outils structurés de suivi ou de tableaux de bord afin de mettre en exergue les progrès accomplis et les lacunes restantes.

iii. **Gestion des risques** : Des évaluations périodiques devraient permettre d'évaluer l'impact des mesures d'atténuation sur les secteurs à risque élevé, notamment le commerce transfrontalier, les économies informelles et les actifs virtuels.

iv. **Implication/mobilisation des parties prenantes** : L'efficacité devrait également être évaluée en fonction de la participation des parties prenantes, notamment des contributions des EPNFD, des acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile.

v. Évaluations périodiques : Des auto-évaluations et des examens externes par des pairs devraient être menés périodiquement afin d'identifier les améliorations opérationnelles et de garantir une évaluation objective.

4

INTÉGRATION DANS LES CADRES RÉGIONAUX

L'intégration aux cadres régionaux est une fonction centrale des CIM/CNC et assure que les dispositifs nationaux de LBC/FT/FP s'alignent aussi bien sur les normes régionales qu'internationales. Une collaboration efficace renforce la conformité, promeut la coopération et renforce la résilience collective face à la criminalité financière, tant au sein de la région qu'au-delà.

i. **Collaboration avec le GIABA** : Les CIM/CNC constituent la principale plateforme nationale de coordination en vue de la collaboration entre les États membres. Les CIM, par l'intermédiaire de leurs Président(e)s et de leurs membres, collaborent avec le GIABA à travers la participation à la Commission Technique et à la Plénière.

ii. **Participation aux ateliers régionaux et aux évaluations régionales** : Les CIM/CNC devraient activement participer aux initiatives conduites par le GIABA, notamment aux ateliers, séminaires et programmes de formation, afin de renforcer les capacités techniques nationales et la compréhension des normes du GAFI. La représentation des membres doit être assurée pendant les forums régionaux où sont examinés les risques émergents, les typologies et les priorités stratégiques de BC/FT/FP. Les comités devraient également contribuer aux processus d'évaluation mutuelle du GIABA par la mise à disposition des données, des rapports et des analyses contextuelles exacts et actualisés afin de faciliter les évaluations objectives des dispositifs nationaux.

iii. **Alignement sur l'évaluation mutuelle et les autres Recommandations :** Les comités doivent collaborer avec le GIABA afin de passer en revue et de mettre en œuvre les recommandations issues des évaluations mutuelles, des rapports de typologies et des examens stratégiques. Ces conclusions devraient être intégrées aux stratégies et plans nationaux d'actions de LBC/FT/FP. Les CIM/CNC doivent également veiller à ce que les priorités nationales soient conformes à l'agenda régional du GIABA, particulièrement dans des domaines tels que les flux financiers illicites transfrontaliers, les vulnérabilités dans les économies informelles et les risques relatifs au financement de la prolifération. Les orientations et l'assistance technique délivrés par le GIABA devraient être intégrés aux cadres opérationnels et stratégiques afin d'améliorer l'efficacité globale du dispositif.

iv. **Coopération régionale** : Les CIM/CNC devraient promouvoir les opérations et les enquêtes conjointes avec les autres États membres du GIABA afin de lutter contre les menaces transnationales de BC/FT/FP. La coopération devrait s'étendre à l'élaboration de cadres régionaux standardisés en vue du partage de renseignements, de l'entraide judiciaire et de l'harmonisation des réglementations. La mise en place de canaux de communication et de rapports cohérents renforce la coordination régionale et facilite l'échange rapide d'informations stratégiques et opérationnelles.

4.1 - Reportings internationaux

La conservation de la redevabilité et de la transparence requiert que les CIM/CNC mettent en place des mécanismes structurés pour rendre compte des progrès réalisés et partager des informations avec les partenaires régionaux et internationaux.

i. **Préparation des rapports d'activité :** Les CIM/CNC doivent préparer des rapports d'activités périodiques détaillant les progrès réalisés dans le cadre des dispositifs de LBC/FT/FP des États membres, ainsi que les difficultés rencontrées. Ces rapports doivent utiliser les canevas et formats standardisés mis à disposition par le GIABA afin de garantir la clarté et la comparabilité des informations. Chaque rapport doit mettre en lumière les réformes apportées aux lois, aux règlements et aux cadres institutionnels, ainsi que les améliorations mesurables des résultats obtenus, tels que la déclaration des DOS, la répression criminelle et le recouvrement des biens.

ii. **Partager les bonnes pratiques et les défis dans les forums régionaux** : Les CIM§CNC devraient contribuer activement aux plateformes régionales du GIABA de partage des connaissances en présentant des études de cas, des innovations et des approches fructueuses dans la mise en œuvre de la LBC/FT/FP. Ils devraient également partager les enseignements tirés et les défis rencontrés pendant les évaluations des risques, l'élaboration des politiques et les exercices d'évaluation afin de promouvoir l'apprentissage mutuel entre les États membres. La prise en compte des enseignements tirés des expériences des pairs contribuera au renforcement continu des cadres nationaux de LBC/FT/FP.

iii. **Relations avec d'autres organismes régionaux** : Au-delà du GIABA, les CIM/CNC devraient collaborer avec d'autres institutions régionales et continentales telles que la CEDEAO et l'Union Africaine afin de prendre en charge les facteurs socio-économiques et sécuritaires plus larges favorisant le BC/FT/FP. La participation à des initiatives conjointes, notamment celles visant le financement du terrorisme transfrontalier, la contrebande et le commerce illicite, favorise une approche globale et harmonisée de la lutte contre la criminalité financière à travers l'Afrique.

4.2 – Principaux avantages de l'intégration régionale

Une intégration régionale efficace sous l'égide du GIABA renforce les dispositifs nationaux de LBC/FT/FP par la promotion de la coordination, du partage d'expertise et de l'imputabilité collective. Cela permet aux États membres de tirer profit des atouts régionaux afin de prendre en charge les menaces transnationales, de renforcer la conformité et de développer des capacités pérennes en Afrique de l'Ouest.

i. **Renforcement de la cohésion régionale** : La collaboration avec le GIABA favorise une approche régionale unifiée et coordonnée dans la lutte contre les menaces de BC/FT/FP. Cette intégration assure que les efforts nationaux se complètent mutuellement, favorisant ainsi la synergie dans l'élaboration des politiques, la supervision et la répression criminelle. Une réponse régionale cohérente renforce la résilience collective et minimise les lacunes réglementaires ou opérationnelles que les criminels pourraient exploiter.

ii. **Accès à l'expertise et aux ressources techniques** : La participation active aux activités du GIABA permet aux États membres de bénéficier des formations spécialisées, d'une assistance technique et à d'un appui financier. Ces ressources renforcent les capacités institutionnelles, améliorent la compréhension des bonnes pratiques internationales et soutiennent la mise en œuvre de mesures efficaces de LBC/FT/FP.

iii. **Amélioration de la situation internationale** : Une collaboration efficace avec le GIABA renforce la réputation d'un pays en matière de conformité aux normes du GAFI et d'observance de bonnes pratiques internationales. Cette amélioration de la situation renforce la confiance des investisseurs, facilite les flux financiers transfrontaliers et réduit l'exposition aux sanctions, au de-risking ou à une éventuelle inscription sur liste noire par les institutions financières internationales.

iv. **Transfert de connaissances et de compétences** : Les réunions régionales et les exercices d'évaluation par les pairs offrent de précieuses occasions de partager des expériences et d'adopter des pratiques innovantes. A travers ces échanges, les pays peuvent tirer des enseignements des succès et des défis des uns et des autres, en adaptant les solutions éprouvées à leurs propres contextes nationaux tout en renforçant la base de connaissances collectives au sein de la région.

v. **Efficacité opérationnelle** : Les activités conjointes et les initiatives coordonnées avec le GIABA et d'autres organismes régionaux permettent une utilisation plus efficace des ressources. L'accès partagé aux données, aux renseignements et aux outils d'analyse améliore la rapidité et la qualité de la prise de décision. Cette collaboration permet de réduire les doublons, d'assurer une harmonisation des rapports et de renforcer les mesures de prévention et de répression dans l'ensemble des États membres.

4.3 Partenariats public/privé (PPP) en matière de LBC/FT/FP

- **Aperçu** : Les PPP offrent une approche novatrice de lutte contre la criminalité financière en promouvant la collaboration entre les autorités publiques (par exemple, les CENTIF, les autorités de réglementation, les AEPP) et les entités du secteur privé (par exemple, les banques, les EPNFD et les FinTechs). Ces partenariats vont au-delà de la simple conformité et permettent un échange bidirectionnel de renseignements, des enquêtes collaboratives et l'élaboration coordonnée de politiques.

- **Principes clés** : Les PPP sont bâtis sur la coordination, la coopération et la collaboration, assurant une appropriation partagée des résultats et des avantages mutuels dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

- **Pertinence stratégique** : Les PPP contribuent à combler les lacunes en matière de renseignement et à améliorer la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques (Recommandation 1 du GAFI), à améliorer la coordination (Recommandation 2), et à soutenir des mécanismes efficaces de partage de renseignements financiers et de retour d'information (Recommandations 29 et 34). Ils contribuent directement aux Résultats Immédiats 1, 4, 6, 7 et 9 du GAFI.

a. Objectifs clés : Les objectifs fondamentaux ci-après sont indispensables à la mise en œuvre réussie et efficace d'un partenariat public/privé.

- **Partage de renseignements :** Permettre l'échange sécurisé et en temps opportun de typologies, de signaux d'alerte et de données spécifiques à chaque cas.

- **Compréhension des risques** : Appuyer le calibrage précis des risques et les mesures de lutte.

- Élaboration des politiques : Promouvoir la contribution du secteur privé dans l'ENR et l'élaboration des directives.

- **Détection renforcée** : Faciliter la détection précoce des crimes financiers transfrontaliers et complexes.

- **Innovation et renforcement des capacités** : Tirer profit des technologies du secteur privé (par exemple, l'IA, la blockchain) et promouvoir la formation conjointe.

b. Schémas de mise en œuvre : Les États membres du GIABA pourraient adopter des structures flexibles de partenariat public/privé :

i. **Forums nationaux** : Discussions trimestrielles sur les politiques et les stratégies.
ii. **Groupes thématiques** : Accent mis sur les domaines à risque élevé (par exemple, AV, BCBC).
iii. **Centres de fusion** : Équipes conjointes d'analyse avec du personnel travaillant sur le même site.
iv. **Plateformes numériques** : Collaboration sécurisée en ligne pour les parties prenantes géographiquement dispersées.
v. **Schémas hybrides** : Combinaison des éléments stratégiques et opérationnels.

c. Domaines prioritaires où mettre l'accent sur les PPP dans les États membres du GIABA : Les domaines suivants ont été identifiés comme domaines prioritaires pour les États membres du GIABA. Ces éléments sont identifiés en fonction des lacunes constatées dans les rapports d'évaluation mutuelle, des évaluations nationales et sectorielles des risques, des modifications apportées aux normes du GAFI et des particularités régionales. Ils comprennent la transparence des bénéficiaires effectifs, l'amélioration de la qualité des DOS, la gestion des risques du secteur informel, la réglementation des actifs virtuels, le suivi des transferts transfrontaliers de fonds, la conformité EPNFD, l'atténuation des risques des OBNL, la détection du BCBC, les flux illicites dans les industries extractives et la désorganisation du financement du terrorisme.

d. Conditions favorables : Afin d'assurer le succès, les conditions ci-après sont cruciales :

i. cadres juridiques garantissant un environnement sûr pour le partage de renseignements ;
ii. mesures permettant d'instaurer la confiance et le changement culturel ;
iii. investissement dans une infrastructure informatique sécurisée ;
iv. volonté politique et financement pérenne ;
v. mécanismes continus d'évaluation des performances et de retour d'information

e. Suivi du succès : Les PPP devraient être évalués en fonction des taux de participation, des résultats en matière de renseignement, des enquêtes conjointes et de la contribution à l'amélioration des notes du GAFI (par exemple, R.I. 6). Les mécanismes d'évaluation doivent assurer l'adaptabilité et l'amélioration continue.

f. Rôle du GIABA : Le GIABA jouera le rôle de facilitateur régional, en offrant des directives, des forums, un appui technique et des normes harmonisées afin d'appuyer les PPP dans l'ensemble des États membres.

5

DÉFIS ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

L'efficacité des CIM/CNC dépend de leur capacité à anticiper et à relever les défis opérationnels, structurels et contextuels susceptibles d'affecter leur efficacité et leur impact. L'identification précoce de ces obstacles et la mise en œuvre des solutions ciblées renforce la capacité des comités à atteindre les objectifs nationaux de LBC/FT/FP, conformément aux normes internationales.

5.1 Contraintes de ressources

Les CIM/CNC opèrent souvent dans des environnements où les financements et les ressources sont limités. Des allocations budgétaires insuffisantes peuvent retarder les opérations essentielles, entraver la mise en œuvre des stratégies nationales et limiter la capacité d'investir dans des outils ou des technologies avancé(e)s d'analyse. D'autres priorités nationales concurrentes, telles que la santé, l'éducation ou les infrastructures, pourraient encore réduire l'attention portée aux activités de LBC/FT/FP, ce qui affecterait la pérennité ainsi que la planification à long terme.

Stratégies d'atténuation : Pour surmonter les contraintes relatives aux ressources, les comités devraient adopter une double approche combinant le plaidoyer interne et l'appui externe :

- **Plaider en faveur d'un financement dédié** : Collaborer avec les Ministères des Finances et de la Planification afin d'obtenir des allocations budgétaires pour les initiatives de LBC/FT/FP, en soulignant leur contribution à la stabilité économique et à la conformité aux obligations internationales. Il conviendra d'utiliser des données, des études de cas et des analyses sur les coûts-avantages afin de démontrer les risques financiers et de réputation relatifs au financement insuffisant des cadres nationaux.

- **Rechercher une assistance technique et des partenariats** : Collaborer avec le GIABA et les partenaires internationaux pour avoir accès à un appui financier, à des formations et à une expertise technique spécialisée. Tirer profit des programmes financés par les bailleurs et les projets de développement régional pour combler les lacunes en matière de ressources et renforcer les capacités institutionnelles.

5.2 Lacunes de capacités

Les compétences techniques limitées demeurent un obstacle courant à la mise en œuvre de la LBC/FT/FP. Un manque de personnel qualifié limite la capacité des comités à entreprendre des ENR, à coordonner les politiques et à assurer efficacement le suivi de la conformité. Le renouvellement fréquent du personnel affaiblit également la mémoire institutionnelle et la continuité, ce qui entraîne un suivi incohérent des décisions stratégiques.

Stratégies d'atténuation : Le renforcement des capacités doit être considéré comme un processus continu et adaptatif :

- **Programmes réguliers de formation** : Organiser des formations périodiques afin d'améliorer la compréhension des membres des normes du GAFI, les approches fondées sur les risques et les menaces émergentes telles que l'utilisation abusive des actifs virtuels ou des OBNL. Adapter les sessions aux besoins spécifiques des parties prenantes, notamment les autorités de réglementation, les AEPP et les institutions financières.

- **Initiatives d'**échange et d**'apprentissage entre pairs** : Mettre en place des voyages d'étude, des détachements et des sessions d'échange entre pairs avec d'autres États membres du GIABA. La participation aux ateliers et aux conférences régionales du GIABA permet aux CIM/CNC de partager leurs expériences, d'adopter des solutions innovantes et de renforcer leur expertise technique.

- **Gestion des connaissances institutionnelles** : Mettre en place des mécanismes structurés de maintien des connaissances, tels que des référentiels de documentation, des canevas standard de passation de charges et des programmes de mentorat, afin de préserver la mémoire institutionnelle et d'atténuer les perturbations causées par les changements de personnel.

5.3 Défis de coordination

Une coordination efficace reste l'un des aspects les plus complexes des cadres nationaux de LBC/FT/FP. La communication fragmentée entre les agences peut entraîner des dédoublements d'efforts, des réactions lentes face aux risques émergents et affaiblir la coopération inter-agences. Le chevauchement des missions et des limitations juridictionnelles peuvent également créer des frictions, tandis que les contraintes géographiques peuvent compliquer la coordination dans les pays plus vastes ou moins bien connectés.

Stratégies d'atténuation : Des mécanismes de coordination pratiques peuvent renforcer la collaboration et simplifier la communication :

- **Usage de la technologie** : Déployer des plateformes numériques sécurisées et des bases de données partagées pour l'échange de données en temps réel entre les principales agences. Les outils de réunion en ligne peuvent contribuer à surmonter les contraintes géographiques, tandis que les systèmes centralisés de gestion des affaires permettent le suivi des enquêtes conjointes et des initiatives inter-agences.

- **Protocoles normalisés** : Élaborer des cadres formels de communication et de partage d'informations, comprenant des règles claires de résolution des différends et de coordination. Désigner une agence chef de file ou un coordinateur national chargé(e) de gérer les problématiques inter-agences et d'assurer la cohérence avec la stratégie nationale.

- **Activités périodiques conjointes** : Organiser régulièrement des réunions, ateliers inter-agences et exercices de simulation conjoint(e)s afin de promouvoir la collaboration et la confiance mutuelle. Les opérations ou les enquêtes conjointes doivent être encouragées afin de renforcer la synergie opérationnelle et de promouvoir des réponses unifiées aux menaces de BC/FT/FP.

5.4 Mémoire institutionnelle

Les rotations fréquentes du personnel et les changements de leadership peuvent perturber la continuité opérationnelle et ralentir les progrès dans les initiatives stratégiques LBC/FT/FP. L'absence de procédures bien documentées ou d'archives exhaustives entraîne souvent des inefficacités, une perte d'expertise et une mise en œuvre incohérente des objectifs nationaux.

Atténuation à travers la mémoire institutionnelle : Dans le but d'assurer la continuité institutionnelle, les CIM/CNC devraient mettre en place des systèmes solides de gestion des connaissances :

- **Documentation exhaustive de la passation de charges** : Élaborer des notes de passation de charges détaillées décrivant les projets en cours, les principales responsabilités et l'état d'avancement des initiatives majeures. Ces documents devraient inclure des orientations de procédure, des listes de contacts et des échéances importantes afin d'assurer des changements de leadership et de personnel sans heurts.

- **Systèmes centralisés d'archivage** : Créer un répertoire numérique centralisé pour stocker les documents tels que les comptes rendus des réunions, les politiques, les stratégies et les rapports d'évaluation. Le classement correct desdites archives et l'autorisation d'accès de manière contrôlée assurent la transparence institutionnelle et l'efficacité opérationnelle.

- **Mécanismes de transfert de connaissances** : Mettre en œuvre des programmes de mentorat et de relève des compétences permettant aux membres sortants de former leurs successeurs, préservant ainsi l'expertise institutionnelle et garantissant que le comité conserve ses compétences techniques tout au long des cycles de leadership et de renouvellement de ses membres.

5.5 Revues des performances

Sans un suivi et une évaluation structurés, les inefficacités risquent de passer inaperçues et l'adaptation aux risques émergents peut être retardée. L'insuffisance des mécanismes de reddition de comptes peut entraîner la stagnation ou la mauvaise mise en œuvre des stratégies de LBC/FT/FP.

Atténuation à travers les revues des performances : Les évaluations régulières des performances permettent aux CIM/CNC d'évaluer l'efficacité, d'identifier les lacunes et d'affiner les opérations :

- Évaluations annuelles : Procéder à des revues annuelles afin d'évaluer les performances du comité en utilisant des indicateurs mesurables tels que la fréquence et la qualité de la collaboration inter-agences, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation mutuelle et les résultats concrets en matière d'atténuation des risques.

- **Boucles de retours d'information** : Intégrer les retours structurés d'informations des institutions financières, des EPNFD, des AEPP, des autorités de réglementation et des organisations de la société civile. Les points de vue de ces parties prenantes contribuent à affiner les stratégies et à promouvoir l'élaboration de politiques inclusives.

- **Affinement des stratégies** : Utiliser les conclusions des revues de performance pour ajuster les politiques, simplifier les procédures et aligner les opérations sur les risques émergents de LBC/FT/FP.

- **Reporting et transparence** : Synthétiser et publier les conclusions clés des évaluations afin de démontrer l'imputabilité envers les autorités nationales, le GIABA et les autres parties prenantes, renforçant ainsi la confiance du public et la crédibilité institutionnelle.

5.6 La mobilisation de la communauté

Une compréhension limitée des mesures de LBC/FT/FP au sein des acteurs du secteur privé et de la société civile peut entraîner une faible conformité et une résistance aux réformes. De plus, les communautés informelles et isolées ignorent souvent comment les cadres de LBC/FT/FP contribuent à une plus grande stabilité et sécurité économiques.

L'atténuation par la mobilisation communautaire : Une implication communautaire soutenue renforce l'inclusion et favorise l'appropriation collective des objectifs de LBC/FT/FP.

- **Campagnes de sensibilisation** : Organiser des initiatives nationales de sensibilisation afin de souligner l'importance des mesures de LBC/FT/FP en vue de la préservation de la croissance économique et de la sécurité nationale. Utiliser divers canaux de communication, médias, ateliers et plateformes numériques pour atteindre un large public.

- **Partenariats avec le secteur privé** : Collaborer avec les institutions financières, les EPNFD et les associations professionnelles afin de promouvoir la conformité et de diffuser des directives spécifiques au secteur. Les programmes adaptés de formation doivent aborder les obligations pratiques, la gestion des risques et les exigences en matière de rapports.

- **Implication de la société civile** : Collaborer avec les OSC afin de promouvoir la transparence, l'imputabilité et la confiance du public dans les efforts de LBC/FT/FP. Encourager la participation des OSC aux actions de sensibilisation auprès des groupes vulnérables et du secteur informel afin de renforcer la compréhension et la conformité volontaire.

- **Mécanismes de retours d'informations** : Créer des plateformes interactives telles que des tours de tables, des enquêtes et des portails en ligne qui permettent aux parties prenantes de donner leur avis, de partager leurs défis et de recommander des améliorations. De tels mécanismes favorisent le dialogue, la réactivité et la redevabilité mutuelle.

5.7 Défis transversaux supplémentaires

- **Volonté politique** : L'absence d'un engagement politique soutenu de haut niveau peut retarder les réformes, affaiblir la répression criminelle et compromettre la coordination stratégique. Pour atténuer cette situation, les CIM/CNC devraient dialoguer avec les décideurs de haut rang à travers un plaidoyer fondé sur des données probantes, démontrant le lien entre les mesures de LBC/FT/FP et les priorités nationales plus larges telles que la croissance économique, la stabilité financière et la sécurité nationale. Il convient d'identifier des personnalités politiques influentes afin de maintenir la visibilité et la dynamique aux niveaux ministériel et parlementaire.

- **Sensibilisation et implication du public** : Le faible niveau de sensibilisation au sein des secteurs public et privé peut entraîner une faible conformité, particulièrement dans les secteurs informels et à risque élevé. Les CIM/CNC devraient mener des initiatives de conscientisation du public et des campagnes de sensibilisation en partenariat avec la société civile, les associations professionnelles et les médias. Les messages doivent souligner l'importance de la conformité, les conséquences du BC/FT/FP, ainsi que le rôle de chaque partie prenante dans la sauvegarde du système financier.

5.8 Résumé

En relevant ces défis de manière systématique, les CIM/CNC peuvent mettre en place des structures résilientes capables d'assurer une coordination efficace en matière de LBC/FT/FP. Le renforcement des ressources, de l'expertise, de la communication et de la mobilisation assure la stabilité institutionnelle à long terme et permet aux dispositifs nationaux de satisfaire aux normes mondiales en constante évolution.

6

RISQUES ÉMERGENTS DE LBC/FT/FP

L'évolution du paysage des systèmes financiers et du commerce mondial introduit de nouveaux risques qui nécessitent des mesures proactives. Ceux-ci comprennent, entre autres, l'utilisation croissante des actifs virtuels et la complexité des activités financières transfrontalières, ce qui présente des défis particuliers pour les efforts de LBC/FT/FP. La prise en charge desdits risques nécessite une combinaison de cadres réglementaires, de mécanismes de suivi et de coopération internationale.

Actifs virtuels et monnaies numériques

La prolifération des AV a transformé le paysage financier mondial en favorisant des transactions plus rapides et sans frontières. Toutefois, leur nature pseudonyme et leur infrastructure décentralisée les ont rendus attrayants pour les criminels cherchant à blanchir des fonds, à financer le terrorisme ou à soustraire aux sanctions.

Défis

- **Anonymat** : Les actifs virtuels permettent des transactions pseudonymes qui masquent l'identité des parties prenantes, ce qui complique les efforts visant à retracer les activités illicites ou à déterminer le bénéficiaire effectif.

- **Décentralisation** : Les transactions s'effectuent sur des réseaux blockchain décentralisés qui fonctionnent indépendamment des institutions financières traditionnelles et des autorités de réglementation, ce qui limite la portée des mécanismes conventionnels de contrôle.

- **Lacunes de réglementations** : De nombreux pays ne disposent pas de lois ou de cadres de supervision exhaustif(ve)s afin de réglementer les Prestataires de Services d'Actifs Virtuels (PASV), ce qui crée des vulnérabilités systémiques qui peuvent être exploitées par des acteurs illicites.

Recommandations

- **Réglementation des PSAV** : Exiger que tous les PSAV s'enregistrent auprès des autorités compétentes et se conforment aux obligations définies de LBC/FT, notamment le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle (DVC), le suivi des transactions et la communication de déclarations d'opérations suspectes (DOS). Les régimes d'agrément devraient être conformes à la Recommandation 15 du GAFI et aux directives pertinentes afin d'assurer une conformité et une imputabilité cohérentes.

- **Suivi des transactions** : Rendre obligatoire l'utilisation d'outils d'analyse de la blockchain pour le suivi en temps réel des transactions de cryptomonnaies. Les autorités nationales devraient s'associer à des entreprises spécialisées dans l'analyse de la blockchain afin d'améliorer le suivi, d'identifier les typologies et de mener des enquêtes juri-comptables sur les activités suspectes.

- **Conscientisation et sensibilisation** : Offrir des formations spécialisées aux autorités de réglementation, aux CENTIF, aux AEPP et aux institutions financières sur la détection et l'atténuation des risques relatifs aux actifs virtuels. Les membres des CIM/CNC doivent régulièrement actualiser leurs connaissances sur les tendances, les typologies et les mesures émergentes d'atténuation des actifs virtuels.

- **Collaboration** : Renforcer la coopération transfrontalière et le partage d'informations entre les autorités de réglementation, les CENTIF et les AEPP afin de retracer et de démanteler les activités illicites impliquant les cryptomonnaies. Collaborer avec les partenaires internationaux afin d'assurer une application cohérente des normes de LBC/FT dans tous les pays.

- **Législation** : Élaborer et appliquer les lois pour régir les échanges entres pairs, les plateformes de finance décentralisée (DeFi) et d'autres schémas émergents de technologie financière. Les cadres juridiques devraient inclure des dispositions claires relatives aux agréments, aux obligations de déclaration et aux sanctions en cas de non-conformité.

Risques transfrontaliers

Les échanges commerciaux et les transactions financières transfrontaliers restent des canaux clés pour les flux financiers illicites. La diversité des pratiques commerciales, les incohérences juridictionnelles et les lacunes dans la gestion des frontières créent des opportunités pour les blanchisseurs d'argent, les financiers du terrorisme et les réseaux de prolifération, qui peuvent exploiter les faiblesses des dispositifs de suivi.

Défis

- **Blanchiment de capitaux basé sur le commerce (BCBC)** : Les criminels détournent les mécanismes du commerce international en recourant à la surfacturation ou à la sous-facturation, aux fausses déclarations et à la classification erronée des marchandises afin de dissimuler des fonds illicites et de transférer des valeurs au-delà des frontières sans être détectés.

- **Flux monétaires illicites** : Le transport physique d'argent liquide et d'instruments de valeur non déclarés à travers les frontières continue d'alimenter la criminalité organisée et le financement du terrorisme, particulièrement dans les régions où les capacités de déclaration et de contrôle transfrontaliers sont limitées.

- **Faiblesse dans les contrôles aux frontières** : L'insuffisance des infrastructures, les technologies insuffisantes et le personnel limité aux points d'entrée et de sortie favorisent la contrebande, la sous-déclaration et les mouvements transfrontaliers non enregistrés de marchandises et de devises.

- **Complexité des transactions internationales** : La multiplicité des juridictions, des intermédiaires et des normes de conformité différentes complique le suivi et entrave la détection efficace des activités suspectes.

Recommandations

- **Renforcer le suivi du commerce** : Intégrer des outils avancés d'analyse de données afin de détecter les anomalies dans les documents commerciaux et d'identifier les indicateurs potentiels de BCBC. Renforcer la coopération avec les autorités douanières afin de suivre les marchandises, de rapprocher les données commerciales et d'identifier les transactions à risque élevé.

- **Améliorer les mécanismes de contrôle des frontières** : Équiper les agences aux frontières de technologies modernes telles que les scanners, les systèmes automatisés de détection des risques et les plateformes sécurisées de partage de données. Dispenser une formation ciblée aux agents aux frontières sur la détection des techniques de contrebande, des activités de transport d'argent liquide et d'autres mouvements illicites.

- **Harmoniser les réglementations entre les pays** : Collaborer avec les organismes régionaux et internationaux afin d'harmoniser les normes transfrontalières de LBC/FT/FP, et d'instaurer une reconnaissance mutuelle des cadres de conformité. Les réglementations harmonisées favorisent la cohérence et facilitent la coopération en matière de répression criminelle.

- **Partenariats Public/Privé** : Impliquer les institutions de financement du commerce, les compagnies de logistique et les autres acteurs du secteur privé dans la détection et la déclaration des transactions commerciales suspectes. Les PPP structurés peuvent améliorer la circulation des informations et réduire les vulnérabilités dans les opérations de financement du commerce.

- **Partage transfrontalier de renseignements** : Développer des mécanismes permettant l'échange en temps réel de renseignements et d'informations sur les affaires en cours entre les autorités nationales. La participation aux réseaux régionaux et internationaux, tels que le GIABA et le Groupe Egmont, devrait être renforcée afin d'améliorer la collaboration entre les CENTIF sur les affaires transfrontalières.

6.1 Principales considérations pour prendre en charge les risques émergents

Pour prendre efficacement en charge les risques émergents de BC/FT/FP, il s'avère nécessaire d'adopter des stratégies prospectives qui intègrent la technologie, renforcent les capacités institutionnelles et favorisent la collaboration intersectorielle. Les CIM/CNC doivent veiller à ce que les menaces évolutives, telles que celles posées par les actifs virtuels et les flux financiers transfrontaliers, soient évaluées et atténuées en permanence au moyen d'approches adaptatives et fondées sur des données probantes.

6.1.1 La technologie comme outil stratégique

L'exploitation des technologies de pointe est essentielle afin d'identifier, de faire le suivi et de démanteler les activités financières illicites. L'intelligence artificielle (IA), l'apprentissage automatique et l'analyse de la blockchain devraient être adoptés pour renforcer la détection des risques basée sur les données et améliorer la transparence dans les d'actifs virtuels et les systèmes transfrontaliers. Les solutions technologiques peuvent faciliter les mécanismes d'alerte précoce, améliorer le suivi des transactions et soutenir les enquêtes basées sur le renseignement.

6.1.2 Renforcement des capacités

L'efficacité pérenne dépend de la préparation technique et opérationnelle des autorités de réglementation, des CENTIF, des AEPP et des agences de contrôle aux frontières. Les investissements dans le renforcement des capacités devraient mettre l'accent sur la formation du personnel aux technologies émergentes, à l'audit juri-comptable numérique, à la détection du blanchiment de capitaux basé sur le commerce et à l'analyse financière transfrontalière. Les institutions nationales et régionales devraient collaborer afin d'assurer que l'expertise technique suive le rythme de l'évolution des typologies et de l'innovation technologique.

6.1.3 Collaboration avec les parties prenantes

Une approche globale du système est essentielle pour gérer les menaces émergentes. Les gouvernements devraient renforcer les partenariats avec le secteur privé, notamment les institutions financières, les EPNFD et les PSQV, ainsi qu'avec les organisations internationales et les partenaires au développement. Des dialogues réguliers entre les différentes parties prenantes et des opérations conjointes favorisent le partage de renseignements, de bonnes pratiques et de ressources afin d'assurer une réponse unifiée aux risques de BC/FT/FP.

6.1.4 Évaluations dynamiques des risques

Les risques émergents sont dynamiques et nécessitent une évaluation permanente. Les CIM/CNC doivent veiller à ce que les ENR soient régulièrement actualisées afin de prendre en compte les évolutions dans les actifs virtuels, les innovations dans le domaine des technologies financières et des vulnérabilités relatives au commerce transfrontalier. La mise à jour des ENR permet aux décideurs politiques d'adapter les cadres réglementaires, de cibler les secteurs à risque élevé et de renforcer les mesures préventives.

6.2 Outils numériques pour la collaboration dans les cadres de LBC/FT/FP

L'intégration des outils numériques dans les cadres nationaux de LBC/FT/FP améliore considérablement l'efficacité opérationnelle, la transparence et la coordination inter-agences. Ces outils renforcent la gestion de l'information, le partage de renseignements et les processus de prise de décision, permettant aux agences de réagir aux menaces de criminalité financière avec rapidité, précision et sécurité. L'objet de cette section n'est pas de désigner le CIM/CNC comme l'organe responsable de la conception, de la gestion et de l'utilisation des outils présentés ci-dessous, ainsi que des produits finaux générés, tels que les rapports de renseignement. Il vise plutôt à confier aux CIM/CNC le rôle de promouvoir l'utilisation de ces outils par et aussi des autorités compétentes respectives.

6.2.1 Bases de données sécurisées pour un partage centralisé de l'information

But
Mettre en place une plateforme numérique centralisée et sécurisée permettant aux autorités compétentes de stocker, gérer et échanger des données opérationnelles essentielles en temps réel.

Caractéristiques clés :

- Contrôles d'accès basés sur les rôles afin de restreindre l'accès aux données et les droits de modification aux seuls utilisateurs autorisés.
- Des pistes d'audit exhaustives permettent d'enregistrer toutes les activités des utilisateurs, renforçant ainsi l'imputabilité et l'intégrité des données.
- Stockage et transmission de données cryptées afin de protéger les informations financières sensibles.

6.2.2 Technologie blockchain pour le suivi des transactions financières

But
Utiliser le système de registre décentralisé et infalsifiable de la blockchain afin d'améliorer la traçabilité, l'intégrité et la transparence des transactions financières.

Applications :

- Faciliter les paiements transfrontaliers transparents et vérifiables en fournissant des enregistrements de transactions horodatés.
- Faire le suivi des transactions de crypto-monnaies et d'actifs virtuels afin de détecter les flux financiers illicites.

Avantages :

- Les mécanismes de sécurité cryptographique et de validation par consensus protègent contre la manipulation des données et les accès non autorisés.
- Partage de données en temps réel entre les différentes agences, tout en préservant la confidentialité et l'authenticité des données.

6.2.3 Plateformes de collaboration en ligne

But
Permettre la collaboration et la coordination à distance entre les différentes agences, particulièrement dans les environnements géographiquement dispersés ou disposant de ressources limitées.

Caractéristiques clés :

- Outils sécurisés de visioconférence, de partage de fichiers et de communication en temps réel.
- Intégration avec les systèmes de gestion de projet pour faire le suivi des affectations de tâches, les livrables et les délais.

Exemples :

- *Microsoft Teams pour le gouvernement et Zoom pour le gouvernement :* des plateformes dotées d'un chiffrement de bout en bout et conformes aux normes internationales en matière de protection des données.
- *Slack Enterprise Grid :* un outil de communication à l'échelle de l'entreprise conçu pour la coordination sécurisée inter-agences et le suivi des flux de travail.

6.2.4 Intelligence artificielle (IA) et outils d'analyse des données

But
Tirer profit des technologies d'IA et d'apprentissage automatique pour analyser des ensembles de données volumineux et complexes et identifier les risques émergents de BC/FT/FP.

Applications :

- Utilisez l'analyse prédictive pour allouer les ressources de supervision et d'enquête aux domaines à risque élevé.
- Appliquer l'analyse des connexions entre les entités afin de détecter les liens cachés entre les individus, les institutions et les transactions.

Exemples :

- *Palantir :* un outil d'intégration et d'analyse de données pour le renseignement financier et les enquêtes complexes.
- *Solution SAS AML* ou plateformes similaires pour l'évaluation automatisée des risques et la détection des anomalies.

6.2.5 Système de gestion des cas

But
Rationaliser et centraliser la coordination des enquêtes et du suivi de la conformité entre les différentes agences.

Caractéristiques clés :

- Des outils exhaustifs de gestion de documents, de suivi des tâches et d'automatisation des flux de travail.
- Suivi en temps réel de l'avancement, tableaux de bord de reporting et documentation prête pour les audits.

Exemples :

- *Logiciel de conformité de LBC de CaseWare :* conçu pour les enquêtes sur la criminalité financière et les audits réglementaires.
- Des plateformes conçues sur mesure qui intègrent les AEPP, les CENTIF et les autorités de réglementation dans un cadre unifié d'enquêtes.

6.2.6 Protocoles sécurisés de transfert de données

But
Assurer l'échange sécurisé et confidentiel de données sensibles entre les agences nationales et les partenaires internationaux.

Outils

- Cryptage PGP (Pretty Good Privacy) pour les courriels et les transferts de fichiers.
- Protocoles de transfert sécurisé de fichiers (PTSF) pour le partage de données à grande échelle entre réseaux.

Exemples :

- Les technologies de chiffrement *Thales SafeNet* et équivalentes sont conçues pour les environnements hautement sécurisés des administrations publiques et du secteur financier.

6.2.7 Plateformes intégrées de renseignement

But
Offrir un environnement unifié pour la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations financières exploitables.

Caractéristiques clés :

- Intégration des données provenant des DOS, de l'OSINT, des bases de données des AEPP et des rapports de réglementation.
- Des capacités géospatiales d'analyse et de réseau afin de cartographier les stratagèmes BC/FT/FP et de détecter les connexions transnationales.

Exemples :

- *i2 Analyst's Notebook :* un outil de visualisation pour l'analyse des relations et des réseaux dans les grands ensembles de données.
- *AML Bridge :* une plateforme de collaboration focalisée sur les CENTIF qui facilite l'échange d'informations transfrontalières et les projets conjoints d'analyse.

6.3 Résumé

La transformation numérique représente un élément fondamental des cadres modernes de LBC/FT/FP. En promouvant l'intégration desdits outils, les CIM/CNC peuvent améliorer la communication inter-agences, l'exactitude des données et l'efficacité des enquêtes. Une stratégie d'adoption coordonnée, étayée par une formation adéquate, des infrastructures appropriées et des mesures de cybersécurité, assurera que la technologie renforce à la fois la résilience nationale et la coopération régionale contre la criminalité financière.

Considérations relatives à la mise en œuvre

La mise en œuvre efficace des stratégies numériques et institutionnelles dans le cadre des dispositifs de LBC/FT/FP requiert une planification minutieuse, un renforcement continu des compétences et des structures solides de gouvernance. L'adoption réussie de nouveaux outils et approches dépend de la capacité du personnel, de la solidité des garanties juridiques et de la mise en place de politiques qui concilient innovation et imputabilité.

Formation et renforcement des capacités

Les agences doivent investir dans la formation continue et le développement professionnel afin de s'assurer que le personnel puisse utiliser efficacement les outils numériques et s'adapter aux progrès technologiques. La formation devrait couvrir l'analyse de données, le suivi de la blockchain, la cybersécurité et les plateformes inter-agences de collaboration. Les partenariats avec des experts techniques, des universités et des organisations internationales peuvent renforcer les initiatives de développement des capacités et assurer un transfert pérenne de connaissances.

6.6 Cadres juridique et institutionnel

L'adoption des technologies de pointe doit être encadrée par des cadres juridiques et de politiques exhaustifs qui garantissent la redevabilité, protègent la vie privée et préservent la confidentialité des informations sensibles. Les règlements devraient définir les procédures de traitement des données, définir des normes pour la gestion des preuves numériques et préciser les rôles et les responsabilités des agences dans l'usage de la technologie pour les opérations de LBC/FT/FP.

7

PÉRENNISATION

La pérennisation est une pierre angulaire de la mise en œuvre efficace des mesures de LBC/FT/FP. Elle garantit que les CIM/CNC puissent conserver leur efficacité opérationnelle, s'adapter aux menaces émergentes et obtenir des résultats à long terme. Une approche volontariste axée sur le développement durable comprend la mobilisation stratégique des ressources, un engagement constant des parties prenantes et une planification prospective permettant d'anticiper les défis futurs.

7.1 - Principaux avantages de la pérennisation et de l'impact

- **Continuité** : Une mémoire institutionnelle solide assure la continuité des progrès en matière d'initiatives de LBC/FT/FP malgré les changements de staff ou de leadership.
- **Imputabilité** : Les évaluations régulières des performances renforcent l'imputabilité, assurant que les CIM/CNC restent focalisés sur les objectifs et obtiennent des résultats mesurables.
- **L'adhésion des parties prenantes** : Une collaboration active avec le secteur privé, la société civile et le grand public renforce la confiance, la coopération et le sentiment de redevabilité partagée dans la lutte contre la criminalité financière.
- **Résilience** : Des structures pérennes permettent aux CIM/CNC de s'adapter à l'évolution des risques de BC/FT/FP, garantissant ainsi une stabilité nationale et régionale durable.

7.2 Plan de mobilisation des ressources

Un plan exhaustif de mobilisation des ressources assure aux CIM/CNC un accès fiable et diversifié aux ressources financières, techniques et humaines indispensables à la continuité de leurs activités.

i. Budgets nationaux

- Faire un plaidoyer pour que les programmes de LBC/FT/FP soient prioritaires dans les allocations budgétaires nationales.
- Présenter des justifications fondées sur des preuves démontrant les conséquences économiques, de gouvernance et de sécurité du BC/FT/FP afin d'obtenir l'engagement du gouvernement.
- Collaborer avec les commissions parlementaires et les autorités budgétaires afin d'obtenir des engagements de financement pluriannuels qui garantissent la continuité des opérations.

ii. Agences de donateurs

- Identifier et mobiliser les partenaires au développement et les institutions bailleurs de fonds telles que la Banque Mondiale, le FMI et les agences des Nations Unies qui offre un appui financier ou technique aux initiatives de LBC/FT/FP.
- Élaborer des propositions de projet bien structurées et conformes aux priorités des bailleurs, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'acquisition de technologies et les initiatives thématiques telles que la prévention du financement du terrorisme ou la transparence des bénéficiaires effectifs.

iii. Partenaires internationaux

- Collaborer avec le GIABA et d'autres organismes internationaux pour avoir accès à des subventions, à une expertise technique et à des opportunités d'apprentissage entre pairs.
- Nouer des partenariats bilatéraux avec les pays et les institutions qui disposent de cadres avancés de LBC/FT/FP, en facilitant le mentorat et les programmes conjoints de renforcement des capacités.

iv. Implication du secteur privé

- Encourager la participation du secteur privé par le biais de partenariats avec des institutions financières, des associations professionnelles et des fournisseurs de technologies.
- Promouvoir les dispositifs de cofinancement pour des initiatives ciblées telles que les campagnes de sensibilisation, la modernisation des infrastructures numériques et la conception d'outils de conformité.
- Mettre en place des mécanismes de contribution volontaire dans lesquels les entités privées pourront appuyer les programmes de LBC/FT/FP en échange d'un appui au renforcement des capacités ou d'outils de gestion des risques.

v. **Mécanismes innovants de financement**

- Explorer des modalités alternatives de financement, notamment les partenariats public/privé (PPP), afin de cofinancer des projets de LBC/FT/FP qui revêtent une importance nationale.
- Plaider en faveur de l'affectation d'une partie des biens criminels confisqués ou recouvrés au financement d'initiatives nationales de LBC/FT/FP.
- Privilégier les modèles de partage des coûts et de co-financement entre les agences et les partenaires internationaux afin de renforcer la viabilité financière tout en promouvant l'appropriation collective des résultats.

7.3 Recommandations pour une gestion efficace des ressources

Une gestion efficace des ressources est essentielle à la durabilité et à l'efficacité des CIM/CNC. Une planification financière rigoureuse, la transparence et une évaluation continue permettent aux comités de maintenir la stabilité opérationnelle et d'atteindre les objectifs à long terme de LBC/FT/FP.

7.3.1 Recommandations clés

- Élaborer un plan financier pluriannuel : Mettre en place une stratégie financière structurée qui aligne l'allocation des ressources sur les priorités nationales de LBC/FT/FP et sur les sources projetées de financement. Le plan doit identifier les sources nationales et externes de financement afin d'assurer un financement prévisible et pérenne.
- **Garantir la transparence et l'imputabilité** : Mettre en place des mécanismes solides de rapports financiers et d'audit afin de renforcer la confiance des bailleurs et de démontrer une utilisation responsable des fonds. La publication régulière de rapports sur les performances financières renforce la crédibilité et favorise l'appui continu des partenaires et des institutions gouvernementales.
- **Procéder à des évaluations régulières du financement** : Examiner périodiquement les besoins financiers, les déficits de financement et l'efficacité de l'utilisation des ressources. Les conclusions de ces examens devraient orienter les futurs efforts de mobilisation, en veillant à ce que les ressources soient dirigées vers les domaines à fort impact et les interventions prioritaires.

7.3.2 Vision à long terme

Pour rester efficaces dans la LBC/FT/FP, les CIM/CNC doivent anticiper et s'adapter aux risques émergents, aux innovations technologiques et à l'évolution des contextes géopolitiques et réglementaires. La pertinence à long terme dépendra de stratégies prospectives qui renforcent l'agilité institutionnelle, consolident la coopération et favorisent l'innovation en matière de détection des risques et de mise en œuvre des politiques.

7.3.3 Défis et menaces futurs

i. **Technologies financières évolutives :** La croissance rapide des actifs virtuels, de la finance décentralisée (DeFi) et des plateformes financières basées sur l'intelligence artificielle (IA) offre de nouvelles possibilités d'abus. Ces technologies peuvent dissimuler l'identité des véritables propriétaires et faciliter les flux illicites transfrontaliers.

Recommandation : Développer une expertise spécialisée, des outils de suivi technique et des capacités de supervision afin d'identifier et d'atténuer les risques associés aux technologies financières émergentes.

ii. **Criminalité transnationale et mondialisation** : L'expansion du commerce mondial, l'intégration financière et les syndicats internationaux du crime organisé continuent de remettre en question l'efficacité des cadres nationaux de LBC/FT/FP. Le blanchiment de capitaux basé sur le commerce et les flux illicites transfrontaliers restent des menaces persistantes.

Recommandation : Renforcer la coopération internationale, l'entraide judiciaire et les mécanismes d'échange de renseignements afin de lutter efficacement contre la criminalité financière transnationale.

iii. **Facteurs environnementaux et politiques** : Les perturbations liées au climat, l'instabilité économique et les tensions géopolitiques peuvent créer des vulnérabilités, notamment en raison d'une dépendance accrue à l'égard des systèmes financiers informels et des flux de trésorerie humanitaires.

Recommandation : Adapter les évaluations des risques et les réponses des politiques afin de refléter l'évolution des contextes environnementaux, politiques et socio-économiques susceptibles d'influencer les risques relatifs à la criminalité financière.

iv. **Sophistication des réseaux criminels** : Les organisations criminelles emploient des techniques complexes d'empilation, des structures de sociétés écrans et des outils d'anonymat numérique pou masquer les produits illicites.
Recommandation : Investir dans les analyses avancées, les technologies d'exploration de données et le renforcement ciblé des capacités afin d'améliorer la détection, les enquêtes et les poursuites relatives aux montages complexes de criminalité financière.

7.4 Stratégies d'adaptation

7.4.1 Évaluations dynamiques des risques : Les CIM/CNC devraient institutionnaliser des processus continue d'évaluation des risques qui prennent en compte les typologies émergentes et les vulnérabilités sectorielles. L'analyse basée sur des scénarios doit être utilisée pour anticiper l'évolution des menaces et élaborer des plans d'urgence.

- Actualiser régulièrement les évaluations nationales des risques (ENR) afin d'y inclure les nouveaux risques relatifs aux technologies financières, à la finance décentralisée (DeFi) et aux facteurs environnementaux ou géopolitiques.

- Utiliser l'analyse des tendances et la modélisation prédictive afin d'orienter les ajustements politiques et l'allocation des ressources.

7.4.2 Renforcement des capacités : Investir durablement dans le capital humain est essentiel afin de s'adapter aux menaces en constante évolution.

- Mettre en place des programmes de développement professionnel continu couvrant des domaines tels que l'analyse de la blockchain, la supervision des actifs virtuels, la cybercriminalité financière et la coopération transfrontalière.

- Collaborer avec les établissements universitaires et de recherche pour soutenir l'innovation, la recherche et la formation technique avancée sur l'évolution de la LBC/FT/FP.

7.4.3 Cadres de gouvernance renforcés : Les systèmes juridiques et institutionnels doivent être conçus de manière à rester flexibles et à pouvoir s'adapter aux nouveaux défis.

- Examiner et mettre régulièrement à jour les lois, les règlements et les politiques afin de refléter les révisions du GAFI et les progrès technologiques.

- Mettre en place des processus institutionnalisés en vue de l'examen structuré des politiques, l'évaluation des performances et l'intégration des retours d'information.

7.4.4 Investissement dans la technologie : Les investissements technologiques doivent être stratégiques, évolutifs et durables afin de tenir le rythme des menaces en constante évolution.

- Adopter des outils d'analyse basés sur l'IA, des solutions de suivi de la blockchain et des plateformes de données interopérables afin d'améliorer la détection et la coordination.

- Élaborer une feuille de route nationale pour la transformation numérique afin d'orienter l'acquisition, l'intégration et la conservation des technologies au sein des agences de LBC/FT/FP.

7.4.5 Mobilisation des parties prenantes : Le succès à long terme des cadres de LBC/FT/FP repose sur des partenariats inclusifs et coordonnés.

- Renforcer la collaboration avec les acteurs du secteur privé, les OSC et les partenaires internationaux afin de consolider les réponses collectives face à la criminalité financière.

- Mettre en place des mécanismes institutionnels de consultation des parties prenantes afin d'identifier les risques émergents, de partager des renseignements et d'élaborer conjointement des solutions innovantes.

- Promouvoir les programmes conjoints de formation et les plateformes régionales de partage d'expériences afin de bâtir un écosystème de LBC/FT/FP unifié et adaptatif.

7.5 Résultats clés et accent mis sur la pérennisation

Accorder la priorité au développement durable dans les cadres de la LBC/FT/FP garantit que les CIM/CNC demeurent efficaces, résilients et capables de réagir aux menaces en constante évolution. Les opérations durables promeuvent la stabilité institutionnelle, renforcent la confiance des parties prenantes et consolident l'intégrité à long terme des dispositifs nationaux et régionaux.

7.5.1 - Cohérence

Une stratégie globale de mobilisation des ressources assure la continuité des opérations et des progrès constants vers les objectifs de LBC/FT/FP. Un financement et une planification cohérents permettent aux CIM/CNC de mettre en œuvre les stratégies nationales sans interruption, garantissant ainsi que les réformes et les mesures de répression criminelle soient maintenues dans la durée.

7.5.2 - Adaptabilité

Une vision à long terme clairement définie permet aux CIM/CNC d'anticiper les menaces émergentes, de s'adapter aux nouvelles technologies et d'ajuster les réponses des politiques de manière proactive. Cette flexibilité assure que les cadres nationaux restent conformes aux normes mondiales et soient capables de prendre en charge l'évolution constante de la criminalité financière.

7.5.3 - Collaboration

Une relation accrue avec les partenaires au développement, le secteur privé et les organisations internationales favorise la responsabilité partagée et la résilience collective. La collaboration renforce les capacités, facilite l'échange de connaissances et soutient les efforts régionaux harmonisés de LBC/FT/FP.

7.5.4 - Efficacité

Le développement durable se traduit directement par une efficacité accrue. Les CIM/CNC disposant de ressources suffisantes et tournés vers l'avenir peuvent assurer une stricte conformité aux normes internationales, exécuter efficacement leurs missions et démontrer un impact mesurable dans la réduction des vulnérabilités relatives à la criminalité financière.

8

CONCLUSION

Ce manuel opérationnel constitue un instrument stratégique conçu pour orienter les CIM/CNC dans l'accomplissement efficace de leurs missions de lutte contre la criminalité financière dans les États membres du GIABA. Il fournit un cadre exhaustif et adaptable qui intègre les normes internationales, les directives régionales et les procédures opérationnelles pratiques, assurant ainsi que les dispositifs nationaux sont équipés pour relever les défis évolutifs du BC/FT/FP.

En mettant l'accent sur la collaboration, l'optimisation des ressources et l'amélioration continue, le présent Manuel promeut une réponse nationale unifiée et durable aux risques émergents. Il positionne les CIM/CNC comme des entités dynamiques capables de s'adapter aux changements technologiques, de tirer profit de l'innovation et d'impliquer un large éventail de parties prenantes afin de favoriser une culture de conformité, de transparence et de résilience.

La mise en œuvre effective du présent Manuel renforcera l'architecture de LBC/FT/FP dans chaque État membre, tout en approfondissant la coopération et la cohérence régionales. Cet effort collectif permettra de renforcer l'intégrité des systèmes financiers ouest-africains, d'accroître la confiance des investisseurs et de contribuer à une plus grande stabilité et sécurité régionales.

En adhérant aux principes et recommandations énoncés dans le présent document, les États membres du GIABA réaffirment leur détermination commune à protéger les systèmes financiers contre les abus criminels et à promouvoir l'intégrité, l'imputabilité et une croissance économique durable.

En définitive, le présent Manuel constitue un exhortation à l'action pour toutes les parties prenantes, notamment les institutions gouvernementales, les acteurs du secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux, afin qu'elles collaborent, partagent leur expertise et assument leur responsabilité collective dans la protection des systèmes financiers de la région. Grâce à un engagement commun et à une action soutenue, l'Afrique de l'Ouest peut parvenir à un environnement financier sûr, transparent et résilient qui favorise le développement et renforce la confiance du public.

ANNEXE 1

Exemple de Protocole d'Entente (PdE) en vue du renforcement de la coopération inter-agences

PROTOCOLE D'ENTENTE (PdE)
ENTRE
[Nom de l'Agence A]
ET
[Nom de l'Agence B]
POUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX (LBC), LE FINANCEMENT DU TERRORISME (FT) ET LE FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION (FP)

1. Objectif
Le présent Protocole d'Entente (PdE) est conclu entre [Nom de l'Agence A] et [Nom de l'Agence B], collectivement dénommés « les Parties », afin de mettre en place un cadre de coopération et de coordination en vue de lutter contre le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT) et le financement de la prolifération (FP). Ce PdE vise à renforcer le partage d'informations, la collaboration opérationnelle et le renforcement des capacités entre les Parties, conformément aux lois nationales et aux normes internationales telles que celles définies par le Groupe d'Action Financière (GAFI).

2. Objectifs
Les objectifs du présent PdE consistent à :
i. renforcer la communication et la collaboration inter-agences afin de lutter efficacement contre le BC/FT/FP ;
ii. promouvoir l'échange en temps opportun d'informations et de renseignements ;
iii. améliorer le renforcement des capacités grâce à des programmes conjoints de formation et au partage des ressources ;
iv. appuyer la mise en œuvre des évaluations nationales des risques (ENR) et des politiques fondées sur les risques ;
v. faciliter la coopération en matière d'enquêtes, de poursuites et de recouvrement de biens.

3. Champ d'application de la coopération
Les Parties conviennent de coopérer dans les domaines ci-après :

i. **Partage d'informations** :
   a. Partager les données et les renseignements pertinents relatifs aux affaires de BC/FT/FP, sous réserve des exigences de confidentialité ;
   b. Se donner mutuellement accès aux rapports d'analyse et aux évaluations des risques non sensibles.

ii. **Collaboration d'ordre opérationnel :**
   a. Coordonner les enquêtes et les opérations conjointes visant les infractions financières ;
   b. Définir des protocoles de conduite des enquêtes parallèles au besoin.

iii. **Formation et renforcement des capacités** :
   a. Organiser des ateliers, des séminaires et des sessions de formation conjoint(e)s au profit du personnel sur les normes LBC/FT/FP, et sur les menaces émergentes ;
   b. Partager l'expertise technique et les bonnes pratiques afin de renforcer les capacités institutionnelles.

iv. **Conformité et reportings** :
   a. Collaborer à la préparation des rapports nationaux de conformité pour le GIABA et le GAFI ;
   b. Appuyer la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation mutuelle.

4. Principes de la coopération

Les Parties s'engagent :

i. **Au respect et à la confiance mutuel(le)s :** Fonctionner sur la base du respect mutuel, de la confiance et du partage des responsabilités.

ii. **A la confidentialité :** Protéger les informations sensibles échangées dans le cadre de ce PdE et limiter leur utilisation seulement aux fins convenues.

iii. **Opportunité de l'information** : Répondre de façon diligente aux requêtes d'assistance ou d'information, en assurant une coopération rapide et efficace.

5. Mécanisme de mise en œuvre

i. **Points focaux de coordination :**

Chaque Partie désignera un point focal afin de faciliter la communication et de superviser la mise en œuvre du présent PdE.

ii. **Réunions régulières :**

Les Parties devront organiser des réunions trimestrielles afin d'examiner les progrès accomplis, de discuter des défis rencontrés et d'identifier les possibilités de renforcer la collaboration.

iii. **Groupes conjoints de travail :**

Mettre en place des groupes conjoints de travail afin de prendre en charge des questions spécifiques, telles que l'évaluation des risques, l'élaboration de politiques ou les enquêtes très prioritaires.

6. Confidentialité et protection des données

i. Les informations échangées dans le cadre du présent PdE resteront confidentielles et ne seront utilisées qu'aux seules fins décrites dans le présent document.

ii. Les Parties s'engagent à respecter les lois et règlements nationaux applicables en matière de protection des données et de vie privée.

7. Durée et fin

i. Le présent PdE restera en vigueur pendant une période de [X années] à compter de la date de sa signature et pourra être renouvelé d'un commun accord.

ii. Chacune des Parties peut résilier le présent PdE en adressant à l'autre partie un préavis écrit de [X jours/mois].

8. Amendements

Le présent PdE peut être modifié d'un commun accord écrit entre les Parties.

9. Règlement des différends

Tout différend né de l'interprétation ou de la mise en œuvre du présent PdE sera résolu par consultations et négociations mutuelles.

10. Signataires

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Protocole d'Entente en date du [Jour] [Mois] [Année].

Pour [Nom de l'Agence A] :

Nom : _____

Titre : _____

Signature : _____

Date : _____

Pour [Nom de l'Agence B] :

Nom : _____

Titre : _____

Signature : _____

Date : **Pour [Nom de l'Agence B] :**

ANNEXE 2

Exemple de Protocole d'Entente (PdE) pour la mise sur pied d'une force opérationnelle conjointe

PROTOCOLE D'ENTENTE (PdE)
ENTRE
[Nom de l'Agence A]
ET
[Nom de l'Agence B]

POUR LA MISE SUR PIED D'UN GROUPE DE TRAVAIL (TASK FORCE) POUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX (LBC), LE FINANCEMENT DU TERRORISME (FT) ET LE FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION (FP)

1. Objectif
Le présent Protocole d'Entente (PdE) est conclu entre [Nom de l'Agence A], [Nom de l'Agence B] et [Toute autre Agence], ci-après collectivement dénommés « les Parties », pour la mise sur pied d'un Groupe de Travail Opérationnel Conjoint (GTOC) visant à renforcer la collaboration et l'efficacité opérationnelle dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT) et le financement de la prolifération (FP). Le GTOC servira de plateforme pour les enquêtes conjointes, le partage de renseignements et les actions coordonnées de répression criminelle.

2. Objectifs
Les objectifs du présent PdE consistent à :
i. mettre sur pied une structure formalisée pour les efforts opérationnels conjoints de LBC/FT/FP ;
ii. améliorer l'échange en temps opportun de renseignements et de données opérationnelles entre les parties ;
iii. coordonner les actions conjointes, notamment les enquêtes, les arrestations, le recouvrement des biens et les poursuites judiciaires à l'encontre des délinquants ;
iv. renforcer les capacités des parties à traiter les affaires complexes et transnationales de criminalité financière ;
v. promouvoir la conformité aux obligations nationales et internationales de LBC/FT/FP.

3. Champ d'application de la coopération
Les Parties conviennent de coopérer dans les domaines ci-après :

i. **Enquêtes et opérations conjointes** :
   a. Conduire des enquêtes conjointes sur les affaires de BC/FT/FP les plus prioritaires ;
   b. Partager les ressources telles que le personnel, l'expertise technique et les équipements afin de soutenir les opérations.

ii. **Partage de renseignements :**
   a. Échanger des renseignements opérationnels, sous réserve des exigences en matière de confidentialité et de protection des données ;
   b. Mettre en place des canaux de communication sécurisés en vue du partage de renseignements en temps réel.

iii. **Planification et coordination opérationnelles :**
   a. Élaborer des plans opérationnels conjoints, comprenant les objectifs, les calendriers et l'allocation des ressources ;
   b. Affecter les rôles et les responsabilités afin de garantir la clarté et la redevabilité pendant les opérations.

iv. **Renforcement des capacités :**

a. Organiser des sessions de formation et des simulations conjointes afin d'améliorer les préparatifs opérationnels ;
b. Échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés des opérations précédentes.

v. **Recouvrement de biens et appui aux poursuites judiciaires :**

a. Collaborer à l'identification, au gel et à la confiscation des biens illégaux.
b. Apporter un appui mutuel dans la préparation des dossiers de poursuite, notamment en ce qui concerne le partage des preuves et la coordination juridique.

4. Structure de gouvernance

i. **Leadership du Groupe de Travail :**

a. Un responsable désigné (ou des co-responsables) supervisera(ont) les activités du GTOC.
b. Les rôles de leadership seront affectés par rotation périodique ou selon les modalités convenues par les Parties.

ii. **Comité de Pilotage :**

a. Un comité de pilotage composé de représentants de haut rang de chaque Partie assurera l'orientation stratégique et la supervision.

iii. **Unités opérationnelles :**

a. Le GTOC sera organisé en unités spécialisées, telles que des unités d'enquête, de renseignement, d'appui juridique et de recouvrement de biens, en fonction des besoins opérationnels.

iv. **5. Lignes directrices opérationnelles**

v. **Prise de décision** :

a. Les décisions seront prises par consensus ou par vote à la majorité des Parties.
b. Les décisions opérationnelles urgentes peuvent être déléguées au leader du groupe de travail.

vi. **Partage des ressources** :

a. Les parties conviennent de partager les ressources, notamment le personnel, l'équipement et les installations, selon les besoins pour l'exécution des opérations conjointes.

vii. **Réunions régulières :**

a. Le GTOC devra organiser des réunions mensuelles afin d'examiner les progrès accomplis, de relever les défis rencontrés et de planifier les opérations à venir.
b. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées si nécessaire pour faire face aux menaces ou incidents urgents.

viii. **Le suivi et le reporting** :

a. Le leader du groupe de travail devra soumettre des rapports périodiques d'étape aux Parties, en soulignant les réalisations, les difficultés rencontrées et les recommandations.
b. Des indicateurs clés de performance (ICP) seront définis afin d'évaluer l'efficacité du GTOC.

6. Confidentialité et protection des données

i. Les informations échangées dans le cadre du GTOC devront rester confidentielles et n'être utilisées qu'aux seules fins décrites dans le présent PdE.

ii. Les Parties s'engagent à respecter les lois et règlements nationaux en matière de protection des données et à garantir le traitement sécurisé des informations sensibles.

7. Durée et fin

i. Le présent PdE restera en vigueur pendant une période de [X années] à compter de la date de sa signature et pourra être renouvelé d'un commun accord.

ii. Chaque partie pourra se retirer du PdE en adressant un préavis écrit de [X jours/mois] aux autres Parties.

8. Amendements
Le présent PdE peut être amendé d'un commun accord écrit entre toutes les Parties.

9. Règlement des différends
Tout différend né de l'interprétation ou de la mise en œuvre du présent Protocole d'Entente (PdE) sera résolu par consultations et négociations mutuelles entres les Parties. Si les parties ne parviennent pas à résoudre le différend par la négociation dans un délai de [X jours/mois], elles peuvent :
i. recourir à la médiation d'une tierce partie neutre agréée par toutes les Parties ;
ii. soumettre le différend à la médiation, la décision du médiateur étant définitive et contraignante. Les règles régissant la procédure d'arbitrage seront déterminées d'un commun accord.
Les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour résoudre les différends d'une manière qui préserve l'intégrité et le bon fonctionnement du Groupe de Travail Opérationnel Conjoint (GTOC).

10. Signataires
EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent Protocole d'Entente en date du [Jour] [Mois] [Année]. Ce PdE témoigne de l'engagement des parties à collaborer de manière efficace et efficiente à la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT) et le financement de la prolifération (FT).

Pour [Nom de l'Agence A] :
Nom : _____
Titre : _____
Signature : _____
Date : _____

Pour [Nom de l'Agence B] :
Nom : _____
Titre : _____
Signature : _____
Date : _____

Pour [Nom de l'Agence C] :
Nom : _____
Titre : _____
Signature : _____
Date : _____

ANNEXE 3

Échantillons de canevas pour les tâches clés : ordres du jour de réunion, actualisation des risques et rapports d'étape.

1. Canevas d'ordre du jour de réunion
Ordre du jour de la réunion du [Nom du comité/groupe de travail]
Date : [Insérer la date]
Heure : [Insérer heure de début – Heure de fin]
Lieu : [Insérer le lieu ou le lien de la réunion en ligne]
Président(e) : [Insérer le nom et le titre]
Modérateur : [Insérer le nom, si applicable]
Ordre du jour :

i. **Mot de bienvenue et d'ouverture**
   a. Mots introductifs du (de la) Président(e) [5 minutes]
ii. **Examen et approbation du compte-rendu de la réunion précédente**
   a. Examen des points de suivi de la dernière réunion [10 minutes]
iii. **Actualisations et rapports**
   a. Actualisations de [Nom de l'agence A] sur les activités en cours [10 minutes]
   b. Points saillants des opérations de [Nom de l'agence B] [10 minutes]
   c. Informations fournies par la CENTIF [10 minutes]
iv. **Points à discuter**
   a. Examen des conclusions de l'évaluation des risques [15 minutes]
   b. Actualisations sur les opérations/enquêtes conjointes [20 minutes]
   c. Allocation des ressources pour les tâches à venir [15 minutes]
v. **Nouveaux points**
   a. Risques et menaces émergent(e)s [10 minutes]
   b. Opportunités de renforcement des capacités [10 minutes]
vi. **Actions à entreprendre et prochaines étapes**
   a. Résumé des actions convenues et du chronogramme [10 minutes]
vii. **Questions diverses** [5 minutes]

viii. **Mots de fin**
   - Mots de fin du (de la) Président(e) [5 minutes]

Levée de séance

2. Canevas d'évaluation des risques
Canevas d'évaluation des risques [Nom de l**'organisation/du comité]**
Date : [Insérer la date]
Préparé par : [Insérer nom/titre]
Objectif

- But de l'évaluation des risques : [Par exemple, identifier et évaluer les risques de BC/FT/FP dans les secteurs priorité élevé].

Champ d'application

- Secteurs/entités évalués : [par exemple, institutions financières, EPNFD, économies informelles].

3. Méthodologie

- Outils et sources de données : [par exemple, DOS, rapports des AEPP, enquêtes auprès des parties prenantes].
- Critères d'évaluation des risques : [Définir les catégories Faible, Moyen, Élevé].

4. Principales conclusions

Secteur/activité	Niveau du risque	Vulnérabilités identifiées	Mesures d'atténuation
Institutions financières	Elevé	Procédures de KYC déficientes, absence de déclarations de DOS.	Renforcer la formation et la supervision.
Commerce transfrontalier	Moyen	Mouvements de fonds non déclarés	Renforcer les contrôles aux frontières.
Prestataires d'actifs virtuels	Elevé	Absence de réglementation	Élaborer et mettre en œuvre les réglementations.

5. Recommandations

i. [Insérer Recommandation 1]
ii. [Insérer Recommandation 2]

6. Prochaines étapes

- [Insérer les actions spécifiques avec les délais impartis]

3. Canevas du rapport d'étape

Rapport d'étape [Nom de l**'organisation/du comité]**
Date : [Insérer la date]
Période du rapport : [Insérer la période couverte]
Préparé par : [Insérer nom/titre]

1. Résumé Exécutif

- Bref aperçu des réalisations : [Par exemple, achèvement réussi des opérations [X], mise en œuvre de nouvelles politiques].
- Défis clés : [Par exemple, contraintes en ressources, lacunes en matière de communication inter-agences].

2. Progrès par rapport aux objectifs

Objectif	Cible	Progrès réalisés	Défis	Prochaines étapes
Améliorer l'analyse des DOS	Accroître le traitement des DOS de 20 %.	Obtenu une hausse de 15 %.	Manque de ressources en personnel au sein de la CENTIF.	Recruter des analystes supplémentaires.
Conduire des opérations conjointes	Lancer 5 enquêtes conjointes.	4 enquêtes achevées.	Conflits juridictionnels	Améliorer les protocoles inter-agences.

3. Actualisations de l'évaluation des risques

- Nouveaux risques identifiés : [Par exemple, utilisation accrue des actifs virtuels pour les transferts illicites].
- Mesures d'atténuation mises en œuvre : [Par exemple, projet de réglementation pour les actifs virtuels].

4. Utilisation des ressources

- Allocations budgétaires : [Par exemple, x dollars alloués à la formation, y dollars aux opérations].
- Dépenses : [Fournir des détails sur l'utilisation des ressources].

5. Implication/mobilisation des parties prenantes

- Ateliers/Formations organisé(e)s : [Par exemple, 3 ateliers de renforcement des capacités ont été organisés au profit des EPNFD].
- Retour d'information reçu : [Par exemple, sollicitation d'orientations supplémentaires relatives aux obligations en matière de conformité].

6. Recommandations et prochaines étapes

i. [Insérer Recommandation 1]
ii. [Insérer Recommandation 2]

Soumis par :
[Nom]
[Titre]
[Informations de contact]



Complexe SICAP Point E,Immeuble A, 1er Etage
Avenue Cheikh Anta Diop x Canal IV
B.P. : 32 400 Dakar - Ponty (Sénégal)
Standard : (+221) 33 859 18 18
Fax : (+221) 33 824 17 45
www.giaba.org